

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

OCTOBRE 1739.



A LUXEMBOURG;
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation de
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce *Journal* régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce *Journal*, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs *Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires*; entr'autres, *Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux*; *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres*, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 40. vol.: *Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. volumes en 42. parties, & continué; *Bibliothèque Italique*, ou *Histoire Litteraire de l'Italie*, 18. vol. & *Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans*, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux *Supplémens*. Ce dernier *Journal* est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la *Bibliothèque Italique* & des *Memoires du P. Niceron*, un volume tous les trois mois, de même que de la *Bibliothèque raisonnée*, qui contient à present 22. Tomes en 2. parties chacun; & la *Bibliothèque Germanique* à present 45. vol.

239

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Octobre 1739.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Littérature
& autres remarques curieuses.*

I. **L**E St. André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, vient d'achever l'impression d'un excellent manuscrit, qui a pour titre *L'Abbé Regulier sacré Evêque in Partibus Infidelium*: Ou: *Traité dans lequel on examine l'état d'un Abbé Regulier après sa Consécration Episcopale*. Par le Reverend Pere Albert Marion, Chanoine Regulier de l'Ordre de Prémontré, Prieur-Curé de Sanzey, Diocèse de Toul.

Cet Ouvrage est de 35. feüilles in 4°. ou de 280. pages. Pour en donner quelque idée, on rapportera ce qui y sert de Préface : C'est la Lettre suivante écrite par l'Auteur à l'un de ses Confreres de l'Abbaye d'Etival.

MON RÉVEREND PERE,

Vous voulez que je vous dise mon sentiment sur la question qui fut agitée il y a quelques mois dans votre Abbaye d'Etival ; sçavoir, si Mon-

*Lettre sur
un Ouvrage
intitulé*

Q 2

seigneur

*l'Abbé Régulier
sacré
Evêque,*

seigneur l'Evêque de Prolemaïde votre Abbé, doit être considéré après la promotion à l'Episcopat, comme Supérieur Spirituel, Régulier & immédiat de votre Communauté; ou bien si la Supériorité en est dévolue de droit au Prieur Claustral?

Vous croyez, dites-vous, que celle que mondit Seigneur y exerçoit ci-devant comme Abbé Régulier, doit être fort restreinte après la consécration Episcopale, & qu'elle ne peut absolument s'étendre désormais sur la Règle & les observances claustrales, & ce pour raisons de droit.

Je ne trouve pas qu'un cas pareil à celui-ci dans toutes les circonstances, ait jamais été proposé, ni par conséquent décidé: ainsi il n'y a pas lieu de s'étonner, si les opinions ont été partagées parmi vous sur ce point.

Je suis édifié que la question y ayant été proposée comme un doute, elle y ait été agitée sans amertume, sans obstination, & sans qu'aucun ait osé donner son sentiment pour une décision, & agir en conséquence, étans tous bien persuadés qu'il est toujours dangereux de faire des regles de droit sans autorité: *Omnis definitio in jure periculosa est.* Sachant d'ailleurs que les Statuts de notre Ordre défendent à tous Religieux, & même spécialement aux Prieurs, de rien faire, ni entreprendre de leur chef contre leurs Abbés, qui tende à la division, à plus forte raison de rendre justice; & qu'ils ordonnent de s'adresser dans les cas émergens à Mr. de Prémontré, ou à son Vicaire Général, ou aux Peres Abbés, lesquels ont même les bras liés par le C. *Ordinarii*, jusques à ce qu'ils aient sommé l'Abbé de faire apparoir des droits insolites par lui prétendus.

Mon sentiment sur cette matiere, puisque vous voulez que je vous l'ouvre, est que Mgr. de Prolemaïde

Dist. 1. c.
10.

De Officio
ordinarii in
sexto.

des Princes Ec. Octobre 1739. 241

maïde est après la promotion & consecration Episcopale, Abbé Regulier, Titulaire, & par conséquent Superieur spirituel, ordinaire & immédiat du Chapitre & Communauté d'Atival, ainsi qu'il l'étoit auparavant.

Je prétens l'avoir bien prouvé dans l'ouvrage que je vous envoie, dans lequel vous trouverez la résolution de vos doutes, & la réponse aux objections qu'on pourra vous faire. Ses parties ont cet avantage qu'elles sont tellement liées ensemble, soutenues & prouvées les unes par les autres, qu'un critique ne peut raisonnablement les attaquer au fond que toutes ensemble. Je me suis essentiellement attaché à prouver que les Evêques tirés des Cloîtres restent toujours vrais Religieux par la raison que de ce point capital bien établi, coulent toutes les autres vérités que je touche comme des conclusions de leurs principes.

Des Evêques Regulièrs, simples Titulaires, j'ai passé jusqu'à ceux qui sont assis sur leur Chaire, comme lorsqu'il s'est agi de prouver que l'Episcopat n'émancipe pas un Religieux de son Ordre. Les expressions au moins peu mesurées de quelques Anti-Regulièrs sur l'état Religieux, lequel dans les diverses vicissitudes de la discipline de l'Eglise est demeuré seul constamment attaché à la pratique des Conseils Evangeliques, & de la vie Apostolique, m'ont fait prendre cet effort.

D'ailleurs je ne suis pas sorti en cela de mon sujet; car si les Evêques, quoiqu'éloignés de leurs Monasteres, restent toujours membres & enfans de leur Ordre, à plus forte raison doit-on le dire de ceux qui n'en sont pas séparés.

On voudroit priver ces Regulièrs de la succession des Apôtres pour la raison même qui les rend leurs Enfans légitimes & les imitateurs de leur

vie & de leurs vertus ; quelle injustice ! On les dit incapables des grandeurs Ecclésiastiques , parce qu'ils font mépris des grandeurs mondaines ; quel paradoxe !

On voudroit effacer les anciennes traces de la vie régulière des Clercs , & rejeter jusqu'au nom de Régulier dans les Evêques , & éteindre cette bluette d'espérance de revoir un jour les siècles des Augustins , des Charlemagnes & des Ives de Chartres : *Quarunt extinguere scintillam qua relicta est , ut non supersit . . . nomen super terram*. Mais on s'efforcera toujours de conserver ces précieux restes de l'ancienne discipline : *Si forte sit spes*. C'est ce qui m'a porté à donner en passant , ou en notes une vraie idée de la vie Canonique , ou commune , & de ce qui y a du rapport.

Tout Religieux qui aime son état , doit travailler à son honneur & à sa conservation ; mais ce n'est pas assez ; il doit encore aimer l'union , source de la paix , l'ame , l'honneur & la douceur des Communautés saintes , & travailler de son mieux à l'entretenir , & dans ce cas *omnis homo miles*.

C'est dans cette vûë , mon Reverend Pere , aussi bien que pour répondre à l'honneur que vous me faites , & satisfaire aux devoirs d'une amitié ancienne , que j'ai travaillé sur ce sujet ; heureux si mon travail peut ramener à l'unité de sentiment tous les membres de votre Chapitre , qu'un Acte prématuré auroit pû diviser : *Jungat Epistola quos jungit Sacerdotium , imò charta non dividat quos Christi nectit Amor*.

Hieron. in
lib. Salon.

Si je combats les sentimens opposés au mien , je ne veux pas que vous croyiez que je les censure ; je renonce également à la présomption & à la malhonnêteté , suivant la leçon que nous en donne St.

Augustin.

Augustin: *Sine superbia de veritate presumite, sine
savia pro veritate certate.*

Je m'expose au murmure de ceux qui pensent autrement que moi, lesquels m'accuseront du moins de ne pas assez déferer à leur goût & aux usages par eux prétendus; mais l'exemple de St. Jérôme m'apprend à ne rien craindre, ne cherchant qu'à éclaircir une difficulté dont la résolution peut produire un bien évident: *Periculosum opus certè. & obrectatorum meorum latratibus patens . . . elucescere facio qua minus antè fuerunt.*

Cet Ouvrage plaira à quiconque aime la recherche de la vérité, mais il aura le malheur de déplaire à ceux qui pour de certaines raisons seront autrement affectés: *Misi librum benevolis placiturum, invidis displiciturum.* Je conjure ces derniers par les paroles de Saint Augustin de ne le pas condamner avant d'en avoir pelé les preuves, de peur qu'ils n'embrassent eux mêmes le parti de l'erreur: *Qui errare me existimant, etiam atque etiam qua sunt dicta considerent, ne fortassis ipsi errant.*

Je ne crois pas qu'il dût s'en trouver d'assez injustes pour combattre par orgueil un système dont ils demeureroient persuadés, semblables à ces opiniâtres ennemis de la vérité, dont St. Jérôme se plaignoit, & qu'il disoit faire en même tems le double personnage d'Accusateurs & de Défenseurs de ses écrits: *In publico detrahentes & legentes in angulis, iidem & accusatores & defensores.*

Quoiqu'il en soit, je ne me repensrai pas d'avoir employé les momens trop souvent interrompus de mon loisir à la recherche, où plutôt à l'établissement d'une vérité intéressante; j'y ai pris du plaisir, une seule chose me rebutoit souvent, c'étoit de trouver trop d'avantage dans ma cause; car alors je

je me representois combattre un ennemi imaginaire.

Recevez, mon Reverend Pere, cette production de ma plume campagnarde, elle renferme non pas des richesses, mais des recherches sur des matieres neuves qui sont dignes de nos attentions, parce qu'elles regardent nôtre état; si vous n'y trouvez pas du sublime, vous y trouverez, je pense, du solide, avec un témoignage non équivoque de l'obéissance respectueuse avec laquelle je suis &c.

*Le Renard
ou Procès
des Bêtes.*

II. Il suffit de sçavoir qu'un Livre est en plusieurs Langues pour le croire de quelque utilité. Le Sr. Jacques Panneels, Libraire à Bruxelles, vient d'en imprimer un de 132. pages in 8°. qui s'est multiplié en bien des façons: c'est le *Renard*, ou *Le Procès des Bêtes*, Traduction enrichie de beaucoup de figures en taille-douce. Il a été mis en Latin (*a*) par Hartman Schopper sur un original Allemand; ensuite en Anglois, puis en Flamand. Voilà des témoignages en sa faveur. Il semble ne contenir qu'une fable suivie, ou un tissu de Fables; néanmoins ce n'est pas une pure fiction, mais une allusion à l'Histoire d'un Comte Austrasien, comme nous l'apprenons d'Eccard, (*b*) qui fait descendre le mot *Renard* du nom de ce Comte, & qui fondé en autorité, dit ce qui suit.

„ Sur la fin du neuvième siècle il y avoit dans
„ le Royaume d'Austrasie un Comte appelé
„ Reiginard, ou Reinard, qui passoit pour un
„ fin politique. Il étoit Conseiller de Zwentebold
son

(*a*) *De admirabili fallaciâ & astutiâ Vulpeculæ Reinikes.* Francof. 1567.

(*b*) *In præfatione ad Leibnitii Collectanea Etimologica.* Hanov. 1717.

„ son Roi , par qui il fut enfin exilé. S'étant retiré
„ secretement dans un Château fort nommé *Durfofe*
„ qui lui appartenoit , il jouïa ce Prince en diffé-
„ rentes manieres , suscitant contre lui tantôt les
„ François, tantôt le Roi de Germanie. Les peu-
„ ples voisins , suivant la coutume de ce tems-
„ là, firent des chansons sur la finesse qu'ils remar-
„ querent dans sa conduite. Le Comte même, si
„ je ne me trompe , y fut appelé *Vulpecula*, ce
„ qui a depuis donné occasion à l'Histoirette du
„ Renard qui se lit & qu'on estime encore au-
„ jourd'hui. „

On doit rapporter à la même origine le *Roman du Regnard* composé en vers par Jaquemars Gielée de Lille en Flandres l'an 1290., qui a été imité & mis en prose par Jean Tenetlay imprimé en caracteres Gothiques à Paris en 1487., & qui est intitulé . . . *Le Livre de Maistre Regnard & de Dame Hersant sa femme.*

Mais quoique l'Auteur Allemand & l'Auteur François, ou Wallon ayent travaillé sur le même sujet, ils ont traité la maniere bien différemment. Le premier semble avoir écrit un conte fait à plaisir, & l'autre avoir déguisé une Histoire sous des noms empruntés d'animaux.

Ces particularités capables d'intéresser la curiosité, ont engagé à donner au public la presente traduction, quelque douteux que parut le succès d'une entreprise qui auroit dû être faite depuis longtemps, s'il y avoit eu esperance d'y réussir; car il s'agit d'une production qui sous le sceau étranger est marquée au coin de l'antiquité. Peut-être que quelques endroits paroîtront plutôt des échappées d'imagination, que des traits de vraisemblance; mais les personnes qui ne s'attachent qu'au solide, voudront bien considérer qu'il y a quantité d'objets

dont

dont le mérite consiste dans la superficie.

*Dictionnaire
nouveau.*

III. Dictionnaire nouveau des Langues les plus usitées en Europe, sçavoir, l'Italienne, la Françoisse, l'Allemande & la Latine, expliquées chacune par les trois autres. Extrait des meilleurs Auteurs de ces quatre Langues, par une Société de Gens de Lettres. Proposé par souscription. A Francfort sur le Meyn, chez le Sr. François Warrentzapp 1739.

Le but d'un programme que ce Libraire fait paroître en chacune des quatre Langues, est d'annoncer son nouveau Dictionnaire. Il a déjà paru, dit-il, assez d'Ouvrages du même genre, & quelques uns ont été reçus favorablement du Public. Il est vrai qu'ils méritoient alors cet accueil. Mais ils ont perdu beaucoup de leur bonté intrinsèque par la longueur des tems, & par les changemens qui se sont faits peu à peu dans les Langues vivantes, & ils éprouvent aujourd'hui, par le décri où ils sont tombés, les suites du pouvoir tyrannique de l'Usage. Combien de manieres de parler, fort usitées, il y a un siècle & demi & plus, n'a-t-il pas profrites cet Usage ? Combien de locutions qui nous dégoutent à présent, & qui paroissent belles, énergiques, gracieuses à nos Ancêtres ; Horace, si exact dans le choix des comparaisons, dit que, comme chaque Automne dépouille les arbres de leurs feuilles, & que chaque Printems les remplace par de nouvelles, ainsi les Langues perdent à la longue leurs anciens mots & leur en voyent succéder d'autres, qui plaisent par la grace de la nouveauté. L'expérience nous en fournit des exemples sans nombre, aujourd'hui sur tout que les Sçavans, joignant les recherches & la critique à l'usage, bannissent quantité de mots, qui étoient dans la bouche de tout le monde, & en rétablissent de surannés,

surannez, en faveur du beau sens qu'ils présentent, ou de la force & de la clarté qu'ils prêtent au discours. C'est ainsi que depuis cent cinquante ans, ou environ, l'Allemand, le François & l'Italien ont été si considérablement enrichis. Combien de Scavans se sont appliqués à polit de plus en plus ces Langues! Combien n'ont-ils pas écrit de Livres propres tout à la fois à les perfectionner & à perfectionner les Sciences! Que d'érudition! que de Critique! que de vraye Philosophie dans ces Ouvrages! Mais tout ce que ces Langues ont gagné par là, les anciens Dictionnaires l'ont perdu, puisqu'ils nous les représentent, non dans l'état où elles sont aujourd'hui, mais telles qu'elles étoient lorsqu'ils parurent.

Je n'ai parlé encore que de ceux qui du moins ont été estimables dans leurs tems. Que dirons-nous de plusieurs autres, à qui cet avantage même a manqué? Il ne faut que les parcourir légèrement. On y trouvera quantité de mots nécessaires oubliés, des milliers de mots bas ou inutiles entassés, l'ordre renversé en beaucoup d'endroits, les mots mal traduits d'une Langue dans l'autre. En un mot, on n'y sauroit jeter les yeux, sans souhaiter que quelque personne zélée pour le bien public donne enfin un Dictionnaire des quatre Langues, dont on puisse se servir avec confiance, & qui soit encore bon pour nôtre posterité.

Ces raisons m'ont déterminé à faire imprimer celui que j'annonce. Ceux qui y travaillent sont, l'un Allemand, l'autre Italien, & le troisième François, & chacun d'eux s'est fait connoître par des Ouvrages écrits dans la Langue auxquels le public a plaudi. Chacun dresse le Dictionnaire de la Langue maternelle, & celui qui s'est chargé du Latin est engagé par sa profession à cultiver particulièrement cette Langue. Je les sollicite tous davantage, si je disois d'eux

tout ce que le Public en dit, & qu'ils ne m'eussent recommandé de me borner à promettre, en leur nom, qu'ils travailleront de manière à n'avoir pas honte de leur ouvrage, & à ne laisser pas aux Curieux le regret de l'avoir acheté. Des promesses plus fastueuses préviennent au désavantage de ceux qui les font. Ils aiment mieux promettre moins & faire plus.

Voici les conditions auxquelles je m'oblige, & les avantages que je propose. Le Public jugera si on peut lui en offrir de plus favorables & de plus justes.

1. Ce Dictionnaire sera imprimé en quatre Volumes grand in 4°. sur papier fin & caractères neufs.

2. Suivant la supputation la plus exacte, qu'on a pu faire du Manuscrit, l'Ouvrage entier contiendra trois cens feuilles d'impression.

3. La souscription pour les 4. Volumes en feuillets, en papier ordinaire, sera de six florins d'Empire, dont on payera trois florins d'avance, & les trois florins restans, en retirant tout l'ouvrage imprimé.

4. Ceux qui souhaiteront d'avoir cet ouvrage sur du papier fin égal à celui d'Hollande, & du même dont on s'est servi en partie pour l'impression du Programme, & qu'on a distingué du papier ordinaire au bas du Titre par les mots, Papier fin, payeront huit florins, la moitié d'avance, & l'autre moitié, quand on fournira l'ouvrage, & on n'imprimera sur ce papier, qu'un très-petit nombre au-dessus de celui qui en aura été souscrit.

5. S'il y avoit quelques feuilles de plus ou de moins que le nombre susdit, en retirant l'ouvrage, on payera ce qu'il y aura de plus au *pro-rata* de la souscription, & seulement si ce surplus va jusqu'à

qu'au nombre de dix feüilles, & le Libraire consent qu'on lui rabatte du dernier payement quatre Kreuzers pour chaque feüille qu'il y aura de moins; ce nombre de plus ou de moins n'excèdera pourtant point celui de vingt.

6. On commencera l'impression de cet ouvrage au prochain mois de Novembre 1739., & , selon les arrangemens pris, on peut compter sûrement qu'il paroitra pour le plus tard à la Foire de Pâques 1741. ce qui, manquant seulement d'un mois par la faute du Libraire, il s'engage de perdre la seconde moitié de la souscription.

7. On pourra souscrire pour le papier ordinaire jusqu'à la fin de cette année 1739., & pour le papier fin, seulement jusqu'à la fin du mois de Novembre prochain, & ce à cause du quatrième & sixième Article précédens.

8. On mettra à la tête de l'ouvrage les noms de ceux qui auront souscrit.

9. Outre que FRANCOIS VARRENTAPP, Libraire de Francfort sur le Meyn, recevra les souscriptions, en retour des reconnoissances, qu'on lui donnera, on pourra s'adresser aussi pour le même effet à tous les Bureaux des Postes Imperiales en Allemagne, de même qu'aux principaux Libraires des différens Pays, & ainsi chez le Sr. Chevalier Imprimeur de ce Journal.

Au reste, on apportera tous les soins possibles, pour bien exécuter cet ouvrage. On ne négligera rien non plus par rapport à la correction, qui est si nécessaire dans un Livre de cette espece. Au contraire, pour mieux s'assurer de l'exactitude de ladite correction, on ne mettra aucune feüille sous presse, qu'elle n'ait été auparavant corrigée quatre fois.

Ceux qui n'auront point souscrit payeront neuf florins pour l'exemplaire quand l'ouvrage sera fait.

IV. La mort & l'exhumation d'un Religieux nommé le Pere Alphonse de Chartres, de l'Ordre des Capucins, à Auxerre, fait depuis quelques mois assez de bruit tant en cette Ville qu'à Paris & ailleurs, pour en faire mention dans nos Mémoires. L'honneur de cet Ordre semble d'ailleurs exiger que l'on montre au public ce qui en est, par deux Lettres imprimées à Nanci, sous l'approbation du Censeur Royal, puisqu'elles font un détail du tout, comme on va le voir.

*Lettre sur
la mort d'un
Pere Capu-
cin.*

EN reponse à celle dont il vous plu m'honorer le 18. du courant, pour l'éclaircissement de la verité de quelques faits qui se répandent dans le monde, au sujet de la mort tragique, & de l'exhumation d'un Prêtre, Capucin de cette Ville; j'aurai l'honneur de vous dire qu'il n'est que trop vrai que le Dimanche 28. Juin dernier, sur les cinq heures du soir, le Procureur du Roi & l'Assesseur du Lieutenant Criminel, accompagnés de Medecins & de Chirurgiens, & escortés d'un grand nombre d'Archers précédés & suivis d'une multitude de gens de la populace, fondirent dans le Couvent de ces Religieux; & demanderent le Pere Gardien, qui, depuis plusieurs semaines, étoit au lit malade à l'Infirmierie, où ils monterent pour sçavoir de lui le lieu où on avoit enterré le Religieux decédé la nuit du 21. au 22. dudit mois, & qu'ayant appris qu'il avoit été inhumé dans le Cimetiere où le Pere Gardien ordonna qu'on les conduisît sur le champ, ils s'y transporterent, & firent déterrer le cadavre que l'on porta aussi tôt sur une table du Réfectoire, où ils le firent visiter par les Médecins & Chirurgiens qu'ils avoient amenés avec eux, & sur le rapport desquels ils dresserent, dit-on, un Procès Verbal, sans la présence d'aucun des Religieux du Couvent, ni d'aucun de leurs Domestiques.

Si j'ai été frappé d'étonnement de cet éclat singulier, comme vous pouvez bien le penser, mon cher ami, je vous avoué de bonne foi que je l'ai été encore bien davantage, lorsque l'on me dit sur le soir de la même journée, que ce Pere Alphonse avoit été assassiné, & jetté dans la Citerne du Couvent par deux Religieux de la maison, & que quelques jours après j'appris qu'on les avoit traînés scandaleusement dans les prisons, comme des malfaiteurs déjà atteints & convaincus du crime qu'on leur imputoit, & qu'ils ne pouvoient échapper au dernier supplice, selon les idées de cette populace, prévenue sans aucun fondement contre les Religieux de cet Ordre.

En possession que je suis de n'ajouter foi qu'aux faits bien avérés & bien justifiés, sur-tout lorsqu'il se trouve de la conséquence de ceux dont il s'agit, j'ai, comme vous, mon cher ami, qui n'aimez ni le crime, ni l'oppression, fait tous mes efforts pour découvrir la vérité, & j'ai appris de personnes respectables & dignes de foi, qu'en l'année 1732. ce même Pere Alphonse, dont la mort fait aujourd'hui tant de bruit, ayant été envoyé dans le Couvent des Capucins de Melun, y tomba malade d'une fièvre chaude, pour raison de laquelle les Médecins de cette Ville jugerent à propos de le faire saigner du pied plusieurs fois, & que lors de cette première scénesse, il s'imagina & disoit hautement à tous ceux qui l'alloient voir, *que le Chirurgien s'étoit servi d'une lancette empoisonnée, qu'il étoit empoisonné & qu'on lui avoit tiré toutes les entrailles du corps*; que ce bon Religieux étant rétabli, les Supérieurs, dans la vûe de lui procurer un air convenable, l'envoyerent à St. Florentin, mais qu'y ayant été attaqué de nouveau de la même maladie, il prit un couteau de cuisine, dont il

se fit le commencement d'une opération, qui lui auroit ôté la vie, si l'on n'eut arrêté le coup.

Que ce même Religieux revenu encore, du moins en apparence, de cette dernière frénésie, fut envoyé à Provins, où la maladie le reprit une seconde fois, & de telle sorte, que non seulement il débitoit *qu'on l'avoit empoisonné, & que ses Freres vouloient l'assassiner*, mais qu'étant allé chez le Comte de Poitiers, dont le Château est dans le voisinage, lui tint le même discours, que quelque tems après *il se jeta dans la Riviere, où il auroit péri sans le secours de deux Habitans de Sainte Colombe, qui le conduisirent chez le Curé du lieu, qui le fit remener dans son Couvent*: Que les Capucins de Paris instruits de la démence de ce Religieux, le firent venir dans leur Infirmerie rue St. Honoré, pour tâcher de lui procurer un parfait rétablissement, mais que le Médecin de leur Maison, témoin de ses discours extravagans, ordonna *de le faire enfermer dans une chambre grillée & fermée à clef, dans laquelle il donna tous ses soins à ce malade pour le guérir, pendant les deux mois qu'il resta dans cette chambre.*

Que l'esprit du Pere Alphonse paroissant revenu, & entièrement tranquille, on le laissa converser avec ses Freres, & on l'envoya quelque tems après demeurer à Auxerre, où ses premières impressions de folie lui revinrent, débitant, lorsqu'il pouvoit s'échaper, *qu'on l'avoit empoisonné, & que ses Freres cherchoient à se débarrasser de lui.*

Que les Superieurs du Couvent de Paris ayant jugé que l'air de ce Pays étoit trop vif pour cette maladie, envoyerent le Religieux à Coulommiers; mais qu'il y fut à peine arrivé, que redevenu plus frénétique que jamais, *il se donna douze ou quinze coups d'alêne dans le scrotum; qu'il ne fut pas plu-*

tôt guéri de cette blessure, qu'il se déroba à son Couvent, courut à Lagny pour y rendre visite au Pere Prieur des Benedictins, qui, quoiqu'il ne le connût point, ne laissa pas de le recevoir avec bonté, & de lui donner les secours dont il avoit besoin; mais avec la précaution de le faire enfermer dans une chambre, & en même-tems de donner avis au Pere Provincial, demeurant au Couvent de St. Honoré à Paris, de la triste & fâcheuse situation dans laquelle le Pere Alphonse de Chartres se trouvoit, ce qui engagea le Pere Provincial du suffrage de tous les Chefs de ce Couvent, de l'envoyer chercher aussi-tôt pour le mettre dans leur Infirmerie, où il est arrivé au commencement de Mars dernier, & où il a demeuré cinq semaines de suite, sans être enfermé, dans l'esperance où tous les Religieux de ce Couvent étoient, que les remèdes qu'on lui faisoit prendre journellement le rétabliraient.

Que le Pere Gardien du même Couvent, qui avoit eu le Pere Alphonse dans la Communauté de Crépy en Vallois, & qui avoit été fort satisfait de la douceur de son caractère, avant la fâcheuse maladie qui lui a attaqué & dérangé si cruellement l'esprit, ayant jugé à propos de lui parler dans sa Chambre en particulier, pour lui témoigner la peine qu'il ressentoit de le voir dans un état si fâcheux; ce Pere ainsi affligé lui avoua, qu'il craignoit de s'être blessé par les coups d'alêne qu'il s'étoit donnés au Couvent de Coulommiers; ce qui déterminâ le Pere Gardien à faire venir dans sa Chambre un Chirurgien, qui après la visite, l'assura qu'il n'avoit rien à craindre de ses blessures; le malade tranquilité par là, resta encore un mois dans le Couvent, où l'on continua à lui faire prendre tous les remèdes ordonnés par le Médecin de la Maison,

& la nourriture la plus convenable, pour lui procurer son parfait rétablissement.

Que le Pere Alphonse croyant lui-même avoir recouvré la santé, vint dans les huit premiers jours du mois d'Avril dernier trouver le Pere Gardien, & le prier de l'envoyer à Auxerre, ce qui lui fut accordé.

Que ce Religieux arrivé à Auxerre, n'y eut que deux mois & quelques jours d'une apparence de tranquillité, les Religieux de ce Couvent ayant appris seulement la veille de sa mort à neuf heures du soir, qu'au lieu d'aller dire la Messe à Saint Mamés, comme il le devoit faire, il s'étoit livré de côté & d'autre, tant au Fauxbourg, que dans les Villages voisins, pour y annoncer sa mort prochaine, & qu'il seroit assassiné s'il retournoit au Couvent, ce qu'il alla pareillement débiter dans le Château de Regene, Maison de Campagne de l'Evêque d'Auxerre, d'où il fut ramené au Couvent.

Après l'éclaircissement de tous ces faits, je pense qu'on ne peut jamais soupçonner ces deux Religieux d'être coupables du délit abominable qu'on leur impute; & qu'au contraire, on a lieu d'être persuadé qu'il n'y a que la frénésie de ce pauvre Religieux qui ait occasionné sa fin malheureuse & tragique. J'ai l'honneur d'être &c. *A Auxerre le 22. Juillet 1739.*

Voilà la premiere Lettre que nous avons été priés d'insérer dans ce Journal; l'autre est renvoyée au mois prochain, on est obligé d'y renvoyer encore les *Réflexions sur la Réponse de Mr. Juliard aux difficultés proposées contre son système du Soleil*, quoique cette pièce des mieux maniée soit depuis deux mois entre nos mains, & mérite par préférence une place dans ces Mémoires.

des Princes &c. Octobre 1739. 255

V. Le Sieur Lefeuve, Imprimeur à Nancy, imprime à présent & débitera sur la fin du présent mois d'Octobre un livre intitulé : *Octave des Sermons en faveur des Morts, avec un Traité Théologique sur le Purgatoire*. Ce Livre est l'ouvrage d'un Benedictin de l'Abbaye de St. Leopold de Nancy : Il formera deux Tomes in douze d'environ 550. pages chacun, & se vendra six livres au cours de Lorraine, relié en veau & bien conditionné.

Dans le premier Tome l'Auteur donne huit Discours en faveur des Morts ; il prouve l'existence & la nécessité du Purgatoire dans le premier Discours : Dans les trois suivants il en fait voir les peines : Dans le cinquième il montre l'obligation de soulager les âmes qui souffrent ces peines : Dans les trois derniers il en détaille les moyens, le tout d'une manière solide. Au bas des Sermons l'on trouvera ceux des passages de l'Ecriture, des Conciles & des Peres, qu'il a employés dans le texte sans les citer, ce qui fait un ouvrage chargé. Il donne ensuite des huit Discours la traduction & le texte de la cinquième partie de la Lettre de Sieur Pierre le Vénérable contre les Sectateurs de Pierre de Bruis. Cette pièce n'est point déplacée à cet endroit, elle y paroitra fort utile au public.

Le second Tome contient un Traité Théologique sur le Purgatoire : Ce Traité est divisé en 5. chapitres, subdivisé en 28. articles, & 15. paragraphes : L'Auteur, après avoir donné la définition du Purgatoire, & avoir montré qui sont ceux qui ont erré sur le Purgatoire, il en prouve l'existence & la vérité par les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament, dont il fait voir que les passages ont été interprétés par tous les Srs. Peres comme les Catholiques les interpretent aujourd'hui. Il le prouve ensuite par la Tradition, par toutes les

Liturgies anciennes dont il confere les prieres avec celle des nouvelles. Après cela viennent les preuves tirées des Conciles généraux &c. de la raison, de l'aveu & des embarras des Hérétiques qui ont attaqué cette vérité.

Il traite ensuite du lieu & des peines du Purgatoire ; il montre que ces peines consistent dans la privation de Dieu, dans la vûë & les regrets du péché, dans les tourmens que causent les ardeurs d'un feu véritable & materiel. Il demande encore si les ames du Purgatoire sont sûres de leur beatitude, & si elles peuvent mériter, & il répond à ces questions. Enfin après avoir prouvé l'obligation de soulager les fidèles Trépassés, il entre dans le détail des moyens que l'Eglise a toujours employés pour cette fin ; il traite des Convoys, des Sepultures, des Tombeaux des morts, & il rappelle tout ce que la Religion a pratiqué à ce sujet dans l'antiquité la plus reculée. On a lieu d'espérer que cet ouvrage sera agréable au public, & sur tout aux jeunes Prédicateurs qui y trouveront des ressources abondantes pour traiter ce sujet dans les Chaires Chrétiennes.

On le trouvera aussi chez le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal.

V. Le Mot de l'Enigme du mois dernier est la *Peruque*.

E N I G M E.

Voulez-vous, Lecteur que je sois
Le symbole de l'innocence ?

Je suis cependant quelquefois
Le manteau de votre indigence
L'objet de votre vanité.

Toujours la marque d'une dignité.

Veu

des Princes Ec. Octobre 1739. 257.

Vous dirai-je mon origine ?

C'est d'une écorce fine

Que mon pere est sorti.

Lequel multiplié me donne l'être aussi ;

Mais ce n'est qu'après bien des exercices ;

Que l'on devroit plutôt nommer supplices.

Que dix freres en l'air me font souffrir
Accompagnés de dix autres freres sur terre.

Voilà bien du mystere ,

Il faut le découvrir.

Je souffre l'eau , le feu , le fer & la torture ,

Pour me faire admirer dans toute la nature.

ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en ANGLETERRE, en HOL-
LANDE, & aux PAYS-BAS, dé-
puis le mois dernier.*

I. **A**ngleterre. La Cour en confiant au Che-
valier Edoüard Vernon le Commandement
de la Flotte des Indes Occidentales, lui ordonna de
s'approcher, chemin faisant, des Côtes de Galice,
& de tâcher de surprendre des Vaisseaux de guerre
Espagnols qui y sont, & au cas qu'ils en fussent
partis, d'aller croiser quelque tems à la hauteur
des Isles Azorres sur les Vaisseaux les Aslogues re-
venans de la Havane en Espagne, avant de conti-
nuer sa route pour la Jamaïque. Le 4. Août cet
Amiral remit à la voile de Ste. Helene, où les vents
contraires l'avoient obligé de jeter l'ancre, & dé-
puis il a continué sa route. Mais l'ordre de s'arrêter
vers les côtes d'Espagne n'ayant produit, comme
on l'aprend, aucun des effets dont on pouvoit se

*Ordres
donnés à
l'Amiral
Vernon.*

Batter, Mr. de Vernon approche actuellement des endroits de sa destination, où il tâchera de disposer toute chose pour mieux réussir dans une autre entreprise qu'il est chargé d'exécuter sur le Continent des Espagnols en Amérique.

Vaine attente des Anglois.

II. L'ordre qu'on a dit le mois passé avoir été envoyé à l'Amiral Haddock d'attaquer & de prendre tous les Bâtimens Espagnols qu'il rencontrera, étoit accompagné d'instructions dont la Cour & toute la Nation Angloise se promettoient aussi l'avantage comme certain d'atteindre les *Aslogues*, de s'en saisir & de les faire amener dans les Ports du Royaume. Mr. Haddock comptant pareillement que ces Navires ne pouvoient manquer de donner dans son Escadre, quitta la Baye de *Gibraltar*, & alla croiser à la hauteur de *Cadix*. Cependant ce coup a manqué à sa vigilance, de même qu'à celle de l'Amiral Vernon, & encore au Chevalier Cheloner-Ogle, les *Aslogues* étans arrivés au Port de *S. Andero* en Biscaye par une route que l'Amiral Pizaro qui les commande, leur fit prendre, après avoir été informé du dessein des Anglois.

Cette nouvelle dont on a eu de la peine à se persuader à Londres, a été, par la confirmation qu'on en a reçue, un coup pour les deux tiers de la Nation d'autant plus grand, qu'on se flattoit de voir bientôt conduire en triomphe ces Bâtimens dans un des Ports de la Grande Bretagne. Les écrits publics n'annonçoient rien moins qu'un tel événement, d'où l'on s'est porté à donner encore le 26. & le 27. d'Août jusqu'à 8. pour 100. afin d'assurer de grosses sommes sur leur arrivée dans quelque Port d'Espagne.

Don Thomas Giralдино qui fut informé le 27. de l'arrivée des *Aslogues* à *S. Andero*, par un Courier du Marquis de La Mina, Ambassadeur d'Espagne

d'Espagne à la Cour de France, ne tarda point d'en répandre la nouvelle : il la notifia, entr'autres, aux principaux Marchands de Londres, qui avec les Compagnies d'Assurances, sont intéressés dans la Cargaïson de ces Vaisseaux pour plus de deux millions de piastres. Mais ce n'a été que Milord Waldegrave, Ministre du Roi à la même Cour, qui a achevé d'en persuader le public par un Exprés.

Un avis si peu attendu fut suivi par d'autres qui n'ont pas été plus agréables au Gouvernement; c'est d'une part que les Espagnols se mettent en devoir de former sans délai le siège de *Gibraltar*, ayant déjà fait défilér un grand nombre de Troupes vers cette Place; qu'ils ont pris à la hauteur de *Sidli-ehach* deux Vaisseaux Anglois, dont la charge est estimée 22. mille livres sterlings, & qu'ils ont enlevé dans la Baye de *Campeche* cinq autres Bâtimens de la Nation: C'est d'un autre côté que la France semble méditer quelque entreprise sur les Îles Britanniques, puisqu'on rencontre encore de tems en tems des Bâtimens avec Pavillon du Roi Très-Chrétien, reconnoissans les côtes & qui en sondent les profondeurs; & que cette Couronne fait des plaintes ameres de ce que l'Amiral Haddock a fait arrêter à la hauteur de Cadix un Vaisseau François, dont il a pris tous les papiers au Capitaine avant de lui laisser continuer sa route. On n'ignore pas que non-seulement S. M. T. C. veut sçavoir si cet Amiral a agi en cela par ordre, ou de son chef; mais qu'elle insiste aussi sur une satisfaction pour l'injure faite à son Pavillon. On est attendant les suites de cette affaire.

III. Non-obstant la prise manquée des *Assogues* & le dérangement de quelques mesures qui en a ensuivi, le Ministère n'a pas discontinué les préparatifs de guerre; il a pris au contraire la résolu-

tion

*Résolutions
du Gouver-
nement.*

tion d'augmenter encore le nombre des Vaisseaux de guerre qui sont en commission, ayant ordonné à l'Amirauté de lui envoyer l'état de ceux qui peuvent être équipés en peu de tems. On a tenu aussi le premier de Septembre un Conseil général au Palais de Kensington, où l'on a concerté de nouveaux moyens pour arriver au but qu'on s'est proposé contre l'Espagne, & tirer quelque avantage des frais extraordinaires que l'on fait pour soutenir les nombreuses Flottes qui sont en mer. Les Commissaires de l'Amirauté furent de ce Conseil, aussi bien que les principaux Officiers de l'Armée. L'une des résolutions qu'on y prit, c'est d'augmenter de deux Compagnies chaque Régiment de Cavalerie & de Dragons, dont les Officiers avoient déjà eu ordre d'y ajouter dix hommes par Compagnie. Le soir on envoya de nouvelles instructions à l'Amiral Haddock, & le lendemain on en expédia également pour l'Amiral Vernon. Les Officiers Généraux n'ont point cessé depuis de s'assembler à Whitehall pour délibérer sur les affaires concernant l'Armée. Le jour précédent on avoit délivré à la Tour une grande quantité de Piquets pour dresser des Tentés; & un grand nombre de petits mortiers qui ont été embarqués à bord des Vaisseaux de guerre mis les derniers en commission. Les Gallions recevoient à lors leurs bombes, & l'ordre fut donné aux Commissaires de la Marine de faire construire dix Galeres propres à avoir chacune quatre pièces de Canon de chaque côté, & une Coulouvaine de 18. livres de balle à la proue.

Comme la plupart de ces mesures ne peuvent qu'avoir du rapport à la sûreté du dedans, l'opinion commune est toujours que l'on craint une descente & un complot formé pour la favoriser, & l'on s'en persuade d'autant plus, que l'ordre est en-
voyé

des Princes 30. Octobre 1739. 261

voyé en Irlande de défarmer tous les Catholiques qui y font le plus grand nombre; que l'on parle d'en faire autant en Angleterre & en Ecosse; que l'Amiral Norris Commandant l'Escadre destinée à couvrir les côtes du Royaume, a fait voile des *Dunes* pour *Spithead*, afin d'être à portée d'observer de près les mouvemens que fera l'Escadre Françoisée armée à Brest; & que les Commissaires de la Marine font construire des Fregates à rames de 20. pièces de Canon chacune, qui en cas d'une guerre avec la France, seront destinées pour une entreprise particuliere. Cependant Mr. de Cambis, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, étoit attendu le 5. Septembre à Londres revenant de la Cour faire des propositions au Ministère, qui pourront bien n'être pas acceptées. Ce Ministre le prévoit, sans doute, car il arrive sans presque de suite, & delà l'on conjecture que son séjour ne sera pas fort long à Londres.

IV. En differens Conseils tenus sur les affaires de la conjoncture presente, & qui ont précédé celui du premier de Septembre, on a jugé à propos de lever l'embargo mis sur tous les Bâtimens, mais en faisant renouveler la proclamation du Roi pour encourager les Matelots à s'enrôler volontairement. On y a jugé également nécessaire d'augmenter le nombre des Vaisseaux de guerre qui servent à couvrir les côtes du Royaume, d'augmenter pareillement de trois mille le nombre des Matelots, afin d'avoir complet celui de 30. mille, & de donner des instructions particulieres avec les Lettres de marque & de represailles qu'on délivre aux particuliers qui en souhaitent.

Par ces instructions, il n'est pas permis d'attaquer aucun Navire Espagnol qui ne soit à plus d'une lieue des côtes d'aucune Puissance neutre, ou alliée

avec

Contenu
des Lettres
de représail-
les.

avec la Grande Bretagne: Il est ordonné que si un Bâtiment Espagnol vient à être pris, aucune chose de sa Cargaison n'en sera enlevée; qu'il faudra conduire ce Bâtiment dans un Port de la Domination du Roi, & remettre la légalité de la prise à la décision des Juges établis à cet effet: Que si le Vaisseau dont on se sera emparé est chargé de marchandises défendues dans le Royaume, les propriétaires à qui la prise sera adjugée, devront les mettre en dépôt dans les magasins de S. M. jusqu'à ce qu'ils puissent les faire passer dans les Pays étrangers.

Nombre des
Vaisseaux en
commission.

V. Le 21. du mois d'Août le *Salisbury*, Vaisseau de guerre, mit à la voile pour escorter à Gibraltar un Convoi de huit Navires chargés de recrues & de provisions pour la Garnison de cette Place. On comptoit alors 84. Vaisseaux en Commission, dont un de 90. pièces de Canon, cinq de 80., douze de 70., vingt de 60., dix-neuf de 50., neuf de 40. & dix-huit de 20., outre vingt-neuf tant Brulots, Galliottes à bombes, qu'autres Bâtimens armés. Mais on ne s'en tiendra pas à ce nombre de Vaisseaux, puisqu'en conformité d'un nouvel ordre donné à l'Amirauté, l'Inspecteur de la Marine a déclaré que l'on pouvoit en équiper encore 40. en peu de tems; sçavoir, deux du premier rang, quatre du second, douze du troisième & vingt-quatre du quatrième & cinquième rangs, une Galliotte à bombes, & plusieurs Vaisseaux d'Hôpital & de Magazins.

Si ce nouvel armement se fait encore, ce n'est toujours qu'à cause que la France arme dans ses Ports, & que jusqu'à présent l'on ne peut compter sur aucun secours à recevoir de la Hollande. Mais la difficulté quant à l'équipement des nouveaux Vaisseaux, sera de trouver des Matelots en suffisance;

sance, car quoi que l'on eût mis en œuvre pour en lever, il s'en faut encore de beaucoup que les Navires actuellement en commission aient leurs Equipages complets.

VI. Après la déclaration de guerre publiée par forme de Proclamation du Roi pour accorder des Lettres de Represailles contre les Vaisseaux & Sujets d'Espagne, & en vûe de tous les armemens qui se font, on auroit sujet d'être surpris que Mr. Giralдино, Ministre d'Espagne, fait encore sa résidence à Londres, si l'on ne remarquoit d'abord que le Roi son Maître avant de le rappeler, a jugé convenable d'attendre l'avis que les Affogues soient arrivés en lieu de sûreté; mais on doit à présent d'autant moins douter de son prochain rapel, que la Cour a envoyé le 14. Août un ordre à Mr. Keene & à Mr. de Castres de quitter incessamment l'Espagne, & de revenir en Angleterre.

VII. *Hollande.* Les Etats de cette Province ont été assemblés depuis le 12. jusqu'au 22. Août, qu'ils se separerent jusqu'à l'Assemblée ordinaire, dans laquelle on disposera de tous les Emplois militaires vacans. L'on a pris dans cette séance des résolutions très-importantes sur les grandes affaires relatives à la conjoncture présente; mais le secret sur tout ce qui s'y est passé est tel que l'on ne découvre rien des intentions de la Republique. Il ne paroît pas néanmoins qu'elle ait dessein d'augmenter la Marine, comme on l'avoit cru, ni qu'elle s'écarte du parti qu'elle a pris, & qui est celui de la neutralité. Mais elle reglera sa conduite vraisemblablement suivant le tour que prendront les broüilleries des Cours de Madrid & de Londres: En attendant les Ambassadeurs de ces Cours, & celui de France, ont des conférences continuelles avec les Ministres de la Republique, & font ce qui dépend d'eux pour attirer

attirer les Seigneurs Etats Généraux dans les idées des Rois leurs Maîtres. Mr. de Venelon leur a déclaré, comme on l'assure, que la Cour après avoir examiné attentivement l'état des différends qui divisent les Couronnes d'Espagne & de la Grande Bretagne, les raisons de cette dernière ne lui paroissent pas suffisantes pour rompre, parce que le Roi Catholique a fait faire des propositions acceptables afin de terminer par un accommodement les démêlés de l'une & de l'autre; que ce Monarque est encore dans les mêmes dispositions, & même à écouter celles que les Anglois pourroient faire, laissant au reste Sa Maj. T. Chrét. l'arbitre des difficultés qui tiennent les deux Nations divisées.

VIII. On voit dans ces Provinces une espèce de Manifeste de la Cour de Madrid, que l'on y a distribué, de même qu'en Espagne, en France, & en Angleterre: Il est intitulé: *Raisons justificatives qu'a eues l'Espagne de ne pas payer les 95. mille livres sterlings stipulées dans la Convention signée au Pardo le 14. Janvier de cette année.* On trouvera partie de cette pièce qui est très-bien raisonnée, à l'Article d'Espagne.

IX. *Pays Bas.* Mr. d'Assendelft, Résident des Etats Généraux des Provinces Unies, & l'un de leurs Commissaires aux Conférences d'Anvers, y est retourné de Bruxelles, de même que Mr. de Dieu qui s'y est rendu de la Haye. Comme Mr. le Comte de Maldeghem, premier Commissaire de l'Empereur aux mêmes Conférences, & le Comte de Patin s'y trouvent aussi actuellement, & que les deux Commissaires de Sa Maj. Britannique y sont pareillement revenus, on a lieu de croire que ces Conférences qui ont été suspendues, seront incessamment renouées pour terminer enfin le Règlement du Tarif. Le Congrès de Lille ne présente encore rien à annoncer au public,

des Princes Ec. Octobre 1739. 265

Son Altesse Sérénissime l'Archiduchesse Gouvernante est de retour de *Marimont* à *Bruxelles* depuis le 26. d'Août : Elle a conféré depuis son retour la Charge de Gouverneur & Grand Bailly de la Province de Namur, au Prince de Gavre, mais elle n'a pas encore disposé de celle de Grand Chancelier, de Grand Forêtier du Brabant, de Gouverneur de *Liere*, & de diverses autres.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus confidérable en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

I. **A**U premier avis qu'on eut à la Cour que la Flotte Angloise commandée par l'Amiral Haddock étoit venu croiser à la hauteur du Port de *Cadix*, l'ordre y fut envoyé de pourvoir de vivres pour trois mois les Vaisseaux de guerre qu'on y a équipés, & de suspendre le chargement de la Flotille, qui est composée de deux Vaisseaux de guerre de 60. pieces de Canon & 450. hommes d'Equipage, d'un de 28. Canons & 140. hommes, & en quinze Vaisseaux Marchands, sçavoir, un de 40. Canons, un de 30., huit de 28., deux de 14.&c. En même-tems l'on fit défilér un Corps de 15. à 20. mille hommes vers *Gibraltar*. & l'on prit d'autres mesures par lesquels il fut facile de connoître que l'on méditoit de nouveau le Siege de cette Forteresse. Le Duc de Montemar qui a le département des affaires militaires, fut chargé de les faire exécuter. Il fit d'abord expédier les ordres nécessaires afin que l'on continuât avec plus de diligence que jamais les armemens par mer &

par

par terre dans toute l'étenduë de la Monarchie : Les milices du Royaume de Valence, de Murcie & de Grenade, eurent ordre de se tenir prêtes à marcher au premier commandement : On renforça jusqu'à sept mille hommes, un petit corps de Troupes assemblé à l'embouchure de la Riviere de *Ju. via*, & l'on fit des dispositions pour une augmentation considerable dans toutes les Troupes. On avoit auparavant expédié des ordres pour faire partir de *Cadix* & d'autres Ports un nombre suffisant de Vaisseaux de guerre pour aller au-devant des *Assogues*, qui après être arrivés à la *Havane*, comme on l'a dit le mois dernier, ont remis à la voile, & sont heureusement arrivés le 13. Août au Port de *S. Andero* en Biscaye, avec un trésor beaucoup plus riche encore que ce que nous en avons fait voir, car on le fait monter au double de cette valeur, par conséquent à près de dix millions. L'Amiral Pizarro, informé à tems que les Anglois veilloient à le surprendre, a sçu s'échaper à leur vigilance d'une maniere qui lui fait honneur. On ne sçauroit exprimer la joye que cet événement cause à la Cour & à toute la Nation ; car jusques-là, nonobstant les grands préparatifs de guerre auxquels on ne cessoit de travailler, le Ministère ne pouvoit bonnement prendre une bien vigoureuse résolution par rapport à celles qui ont été prises à Londres ; mais comme le trésor immense des *Assogues* qui a été d'abord débarqué, va mettre le Roi en état d'agir avec force, on n'a pû douter que S. M. ne fera éclater d'abord son ressentiment contre la conduite de la Grande-Bretagne. En effet, dès le 10. il parut une Déclaration par laquelle il est ordonné aux Sujets du Roi d'user de représailles contre les Anglois. Nous la donnerons après la déduction suivante des raisons qu'a eues S. M. de ne pas payer les 95000. livres sterlings stipulées dans la

des Princes Ec. Octobre 1739. 267

Convention signée au Pardo le 14. Janvier de la présente année, cette piece devant précéder. En voici le commencement.

ON doit présupposer que cette Convention est un Contrat dont les engagements sont réciproques, & que par conséquent dès qu'une des deux Parties Contractantes manque à l'exécution, elle dispense l'autre de remplir les Conditions qui la regardent; que la première qui y manque fournit à l'autre un juste motif d'y manquer aussi, & de là il est naturel de conclure que la Cour Britannique y ayant manqué la première, & étant contrevenue à presque tous les Articles qui sont expressément stipulez dans la Convention, & qui furent le fondement de sa signature, elle a donné lieu elle-même à l'Espagne de ne la pas exécuter.

Raisons de l'Espagne.

La première contravention de la Grande Bretagne regarde le commencement même de la Convention, où il est dit, " que les deux Rois n'ayant rien tant à cœur que de continuer & d'affermir la bonne correspondance qui a si heureusement subsisté, sont convenus par leurs Ministres de travailler incessamment avec toute l'application & la diligence imaginables pour parvenir à un but si désirable. En vertu de cette disposition réciproque, la Cour Britannique commanda sans délai à son Escadre de quitter la Méditerranée, & l'Espagne désarma sa Marine; mais apprenant que l'ordre de Londres avoit été révoqué, elle soupçonna que les cris du Peuple & du Parti contraire au Ministère, animez contre la Convention, pourroient bien avoir obligé la Cour à y déroger. Rien n'est plus contraire à la continuation & à l'affermissement de la bonne correspondance que la défiance & l'entretien d'une Escadre, non seulement au Port-Mahon, où elle étoit auparavant, mais même à

Gibraltar, au milieu des Côtes d'*Espagne*, où elle a été considérablement augmentée, & où elle n'a d'autre destination que d'inquiéter & troubler le Commerce, ce qu'on peut regarder comme une continuelle hostilité.

La seconde contravention résulte du II. Article, qui porte, que sans délai, après la Ratification de la Convention, on expédiera les ordres à la *Floride* & à la *Caroline*, pour que les nouvelles Plantations & les Fortereses de la *Caroline* & de la *Georgie* restent *in statu quo*, jusqu'à ce que les Plénipotentiaires nommez de part & d'autre ayent réglé les Limites. Le Roi d'*Espagne* de son côté remplit cet engagement à la lettre. La *Grande-Bretagne* en diffère de quatre mois l'exécution, afin de donner à ses Sujets tout le tems d'augmenter leurs Colonies, & de construire leurs Fortereses; & même encore à présent il n'y a aucune preuve positive que cet ordre ait été donné. On a seulement une Lettre du Duc de Newcastle, de laquelle il résulte que cet ordre n'étoit pas encore expédié le 27. Mars.

Mais ce qui rend la contravention encore plus remarquable, c'est que dans le même tems on fit partir sous de frivoles prétextes trois Vaisseaux de guerre pour renforcer l'Escadre de la *Jamaïque*, & on chargea sur divers Vaisseaux des Troupes & des Munitions de Guerre. Cette contravention se rapporte assez à ce qui arriva l'an 1735. dans la *Floride*, où, au lieu de régler les Limites entre les deux Gouverneurs comme on en étoit convenu, & de laisser toutes choses *in statu quo*, le Gouverneur Anglois continuant à étendre les Peuplades, commit des hostilités contre les Espagnols & les Indiens Vasseaux de S. M. Cath. Elle ne se rapporte

pas moins à ce qui arriva l'an 1724. ; toutes contraventions publiques au mépris des Conventions & des Traitez faits avec l'Espagne.

La troisième contravention consiste en ce que par la Déclaration du Roi Catholique, on étoit convenu, qu'elle étoit " l'unique moyen de sur-
 „ monter tant de difficultés débattues. „ En voici
 les propres termes ; " & afin de pouvoir procéder
 „ à la signature de ladite Convention, S. M. Cath.
 „ se réserve en entier le droit de pouvoir suspen-
 „ dre l'*Affiento* des Nègres, & d'expédier des or-
 „ dres pour l'exécution de cette suspension, au cas
 „ que la Compagnie ne se soumette pas à payer
 „ dans un terme court les 68000. liv. sterlings
 „ qu'elle a reconnu devoir sur le profit du Vaisseau
 „ la *Royale Caroline*, & que sous la validité & la
 „ force de la présente protestation ET NON AUTRE-
 „ MENT, on pourra procéder à la signature de la
 „ susdite Convention, & en conséquence de cette
 „ condition spéciale qui ne pourra être éludée sous
 „ quelque prétexte que ce puisse être. Sa M. Cath.
 „ s'y est déterminée. „ On ne peut rien imaginer
 de plus fort, ni de plus net que cette Déclaration ;
 & cependant quand ce vint à ouvrir les Conféren-
 ces, on y eut si peu d'égard que les Plénipoten-
 tiaires Anglois débuterent par présenter un Mémoire
 pour demander les effets pris en représailles dans
 les Indes sur la Compagnie de l'*Affiento* en 1718.
 & 1727. , & protestèrent que jusqu'à ce que ce
 compte fût épuré, on ne payeroit point à Sa Maj.
 Cath. les 68000. liv. sterl. de compte net & arrêté.
 On prétendit, contre toute justice, confondre une
 somme liquidée avec une qui ne l'est pas. Sa
 Maj. avoit offert deux cedules pour les Vice-Rois
 du *Perou* & du *Mexique*, avec ordre de payer sans
 délai à la Compagnie de l'*Affiento* ce qu'elle prou-

veroit lui être dû légitimement desdites représailles, & c'est tout ce qu'on pouvoit accorder, au lieu que les 68000. l. st. étoient une dette soudée, exécutive & payable en un terme court. C'est la base & le fondement de la Convention, *une condition qui ne pouvoit être éludée, sous la validité de laquelle on signoit*, ET NON AUTREMENT, comme il est expressément dit dans la Déclaration qui fut concertée avec Mr. Keene, & notifiée quatre jours avant la signature de la Convention. D'où il résulte que les Anglois l'ayant éludée, ont eux-mêmes cassé & annullé par cette conduite la substance & la validité de la dite Convention.

Cette même prétention des Anglois renferme encore une autre Contravention; car selon le deuxième Article séparé, cette matière ne doit pas être débattue dans les Conférences, mais dans une Négociation à part.

La quatrième contravention en est une suite. Les Plénipotentiaires Anglois ont voulu exiger qu'il fût déclaré, que le Roi ne pouvoit suspendre le Contrat de l'*Assiento* comme étant un Traité national; bien que le contraire fut exprimé dans la Déclaration mentionnée, de la validité de laquelle dépend celle de la Convention elle-même. Qui ne voit que le Ministère Anglois, au lieu d'obliger la Compagnie de payer au Roi les 68000. liv. sterl., cherche à éluder ce paiement par des moyens contraires à la Convention & à la Déclaration, & voudroit obliger le Roi à payer lui-même sur d'autres fonds, & par ce détour saper l'édifice de la Convention jusqu'aux fondemens?

Comme cette pièce est un peu longue, nous en renvoyons la suite au mois prochain, & joignons ici la Déclaration du Roi qui donne les motifs qui l'ont

des Princes &c. Octobre 1739. 271
l'ont engagé à ordonner à ses Sujets d'user de représailles contre les Anglois.

LE ROI.

Nous avons toujours eu un tel désir de ne point troubler la tranquillité de l'Europe, & de conserver la Paix à nos Sujets, que depuis long tems la délicatesse de notre honneur en souffre en quelque maniere, aussi bien que nos véritables intérêts.

L'Angleterre, agitée par ses divisions intestines, en a pris le prétexte pour colorer opiniâtement ses plaintes, dont le peu de fondement ne nous étoit que trop connu; de sorte, que si nous n'avions pas été plus sincèrement attentif à la conservation de la Paix qu'aux importunités des Anglois, toutes ces disputes auroient déjà abouti à une fatale rupture, non sans de puissans motifs de notre part.

Cette vérité se prouve par les réponses données aux Ministres Anglois, & par notre condescendance à leurs Propositions, entr'autres, en admettant le Reglement fait à Londres des Demandes respectives, sans que l'évaluation arbitraire de leurs Vaisseaux pris, & le peu de valeur qu'ils ont attribué aux nôtres, nous ait empêché d'y souscrire, voulant bien uniquement, pour l'amour de la Paix, dissimuler & leur accorder cet avantage. C'est par une suite d'une si noble sincérité, que nous avons donné les mains à la conclusion de la Négociation.

Le Ministre de Londres a voulu faire une compensation de ce qui nous étoit dû par la Compagnie de l'Asiento des Negres avec ce que nous leur devions: & quoique le refus de nous payer ce qui nous étoit dû, nous eut pu servir de prétexte pour nous dispenser de remplir nos engagements, le même Ministre scait que nous avons ordonné à Don Tho

Déclaration du Roi
qui ordonne
des représailles.

mas Givaldino, nôtre Ministre Plénipotentiaire en cette Cour, de lever à intérêt les 95000. livres, afin d'accomplir ce qui étoit stipulé à ce sujet de nôtre part.

Dès que la Convention fut signée au Pardo, & qu'elle eut été ratifiée à Londres, Nous ordonnâmes par une suite de nôtre bonne foi, de désarmer nos Escadres, Nous expédiâmes les ordres qu'il convenoit d'envoyer à la Flotide; & nous fîmes tout ce qu'il nous appartenoit de faire; au lieu que l'Angleterre se repentant, sans doute, d'avoir rappelé dans ses Ports l'Escadre de l'Amiral Haddock, qui étoit dans la Méditerranée, en revoqua l'ordre, & lui en envoya un autre de rester à Gibraltar, ce Port étant plus commode pour l'exécution des desseins que vraisemblablement elle méditoit déjà dès ce tems là; & qui se sont manifestez depuis: Elle négligea en même tems d'envoyer à la Caroline les ordres qu'elle devoit y expédier; & l'injuste procédé de la Compagnie fut appuyé de l'autorité du Roi, en supposant que c'étoit une affaire de la Couronne, quoi qu'avant la Convention on eut reconnu que ce n'étoit qu'un Contrat avec un particulier.

Ces démarches si peu conformes au but qu'on se proposoit, nous obligèrent d'ordonner au Marquis de Villarias, nôtre premier Secrétaire d'Etat & des Dépêches, de déclarer au commencement d'Avril dernier à Don Benjamin Keene, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, qu'un plus long séjour de l'Amiral Haddock à Gibraltar rendoit impossible l'exécution totale de la Convention; quelques sûretés qu'on pût donner à cet égard de la part de l'Angleterre: & voyant que de pareilles insinuations ne produisoient pas l'effet que nous en attendions, sçavoir d'éloigner les maux dont on étoit menacé, Nous résolûmes de faire réitérer cette Déclaration

des Princes &c. Octobre 1739. 273

claration d'une maniere plus ample dans la premiere Conference formelle qui devoit se tenir entre nos Plénipotentiaires & ceux d'Angleterre, afin qu'on ne pût pas nous imputer la faute d'être la cause premiere de l'inexécution de tout ce qui avoit été stipulé.

Une conduite si réglée de nôtre part n'a pas produit les effets qu'on avoit lieu d'en attendre ; mais ils ont répondu à celle que l'Angleterre a tenue ci devant. & qu'elle a manifestée encore plus visiblement par la suite, en ordonnant à l'Amiral Haddock de se poster entre les Caps de St. Vincent & de St. Marie pour y attendre & surprendre les Alloues ; en faisant publier dans des termes peu mesurés des représailles à Londres, & en les faisant exécuter en divers endroits, ainsi qu'il conste par plusieurs Déclarations juridiques de ceux qui se sont trouvés dans le cas.

Nôtre tolerance ayant été par là poussée à bout, & comme ce seroit faire tort à notre pouvoir & à nôtre Souveraineté de rester plus long tems dans l'inaction où nous avons été jusqu'à présent ; Nous sommes déterminés à user pareillement de représailles dans nos Domaines, & à ordonner à nos Sujets de se saisir des Vaisseaux, Biens & Effets du Roi & des Sujets de la Grande Bretagne dans les Parages où ils pourront les rencontrer, en observant les Regles que nous prescrirons dans les Ordres circulaires qui s'expédient pour cet effet ; & afin que nôtre presente résolution parvienne à la connoissance de tous & un chacun, ainsi que les puissans motifs qui nous y ont engagé, Nous avons ordonné qu'elle soit publiée dans la forme requise. Fait à St. Ildesfont le 20. d'Août 1739. Moi LE ROY. Plus bas, Don Sebastien DE LA QUADRA.

Ces pièces faisant l'essentiel d'un Recueil qui sert à l'Histoire du tems, on est obligé de leur donner place dans nos Mémoires, quelque longues qu'elles soient.

II. Depuis la Déclaration qu'on vient de rapporter, tous les Vaisseaux Marchands Anglois qui étoient au Port de *Cadix* en nombre, en ont mis à la voile pour retourner en Angleterre. Le Consul & les Marchands de cette Nation, établissant à *Cadix* qu'à *Alicante* & aux environs, ont fait emballer leurs meilleurs effets, se disposans également à partir; & l'on doit s'attendre à l'avis que M^{rs}. de Keene & de Castres, Ministres du Roi de la Grande-Bretagne, auront reçu leur ordre de se retirer de la Cour.

III. Le Duc de Montemar est allé à *St. Ildefonso* où la Cour s'est renduë du *Buen Retiro*, pour faire rapport au Roi des dispositions qu'il a déjà faites par rapport aux Troupes. Avant son départ il avoit ordonné à tous les Généraux qui étoient encore à Madrid de se rendre incessamment à leurs postes: il va faire renforcer considérablement les Troupes qui sont actuellement du côté de *Gibraltar*, d'où l'on apprendra, peut-être, bien-tôt que les hostilités auront commencées. On apprend déjà que les Anglois y travaillent sans relâche aux Fortifications, & que les Habitans sauvent leurs meilleurs effets, dans la crainte où ils sont d'un siège.

IV. Il y avoit vers la mi-Août au Port de *Cadix* un Vaisseau de guerre de 114. pièces de Canon, un de 80., six de 64., un de 60., un de 58., un de 52., un de 18., & un de 16. On peut y ajouter quatre Navires destinés pour *Buenos Ayres*, dont deux de 52. Canons, un de 32., & un de 12. trois destinés pour escorter la Flotille; sçavoir, un de 70., un de 64. & un de 60. Quinze Vaisseaux

Mar.

des Princes, &c. Octobre 1739. 275

Marchands, qui, ainsi qu'on l'a dit, doivent composer la Flotille, & qui sont aussi montés de plusieurs pièces de Canon; huit Vaisseaux qui ont été envoyés de *Cadix* à *Ferrole* pour y être équipés, dont un de 80. Canons, un de 72., deux de 70. & les quatre autres de 60. à 70. A *Cartagene* il y a cinq Vaisseaux prêts à mettre à la voile, un de 70., deux de 64. & deux de 56. Canons. On ne comprend pas dans cette liste un bon nombre de Vaisseaux dans les Ports de *Biscaye*, & en quelques autres. On doit changer aussi en Vaisseaux de guerre les Vaisseaux qui servoient de Galions.

V. Les Express de la Cour de France continuent d'arriver, & l'on en expédie aussi fréquemment; d'où l'on a lieu d'inférer qu'outre les affaires concernant le mariage de l'Infant Don Philippe avec Madame de France, il y en a d'autres très importantes sur le tapis entre les deux Couronnes, auxquelles le Comte de la Marche, Ambassadeur du Roi Très-Christien, travaille sans cesse avec les Ministres de la Cour.

VI. On a été pendant quelque tems fort inquiet à Madrid, à cause que l'Infante Dona Marie-Thérèse a été atteinte d'une fièvre continue avec des redoublemens & des transports au cerveau; & l'on avoit institué des prières publiques, par ordre du Roi, pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé. Mais la joye a succédé à la tristesse, la Princesse étant présentement hors de danger, & allant tous les jours de mieux en mieux. Cette nouvelle répandue dans le public, y a causé une joye égale à celle de l'arrivée des Allogues en lieu de sûreté.

VII. Les préparatifs pour les fêtes que l'on doit donner à l'arrivée de Madame de France, sont très-grands. Cette Princesse que l'on sçait être partie

de

de Versailles, sera rencontrée sur les frontières par le Prince de Masseran, qui lui porte les présens que le Roi & la Reine lui destinent; & L. M. iront au-devant d'Elle à quelque distance de Madrid.

A R T I C L E I I I .

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **L** Es Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du St. Esprit s'étant rendus le 9. Août vers les onze heures dans le Cabinet du Roi, Sa Maj. y tint un Chapitre dans lequel le Marquis de La Mina, Ambassadeur du Roi d'Espagne, qui avoit été proposé dans le Chapitre tenu le 17. Juillet pour être Chevalier, fut admis, après que l'Abbé de Pomponne, Chancelier des Ordres du Roi, eut rapporté qu'il avoit satisfait à ce qui est prescrit par les Statuts. Dans ce Chapitre le Roi accorda au Marquis de La Mina la permission de porter dès-à-présent la Croix & le Cordon de l'Ordre du St. Esprit.

II. Des dépêches que ce Ministre du Roi Catholique avoit reçues avant son installation, regardoient l'Escadre Angloise qui croise devant la Baye de Cadix. Le Comte de la Marck, Ambassadeur de France à Madrid, avoit informé la Cour de la même nouvelle, de celle de la visite qu'a faite l'Amiral de cette Escadre d'un Vaisseau portant pavillon du Roi, & de l'enlèvement des papiers du Capitaine qui le commandoit, & les dépêches dont Mr. de la Marck avoit chargé l'Express arrivé à la Cour, regardoient aussi les autres affaires de conséquence

sequence qu'il y a entre les deux Couronnes; car il s'est tenu d'abord un grand Conseil à Versailles, à l'issuë duquel on a dépêché des Couriers à *Madrid*, à *Londres* & ailleurs. Le 11. on en envoya derechef un à *Madrid*, un autre à *Vienne*, & un troisième avec de nouvelles instructions pour Mr. le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur du Roi à *Constantinople*.

III. On peut juger de l'allée & venue des Couriers de Versailles à *Madrid*, qu'il y a sur le tapis une négociation pour resserrer de plus en plus les liens qui unissent déjà les deux Cours. On publie comme certain le mariage de Mgr. le Dauphin avec l'Infante Dona Marie-Thérèse, & que le Roi ne sera plus long-tems sans le déclarer. On assure d'ailleurs que le Commerce du Royaume profitera beaucoup de la négociation entamée, & que des avantages considérables en reviendront aussi à la Reine d'Espagne & aux Princes & Princesses ses Enfants. Quoiqu'il en soit, on regarde assez tranquillement les broüilleries de l'Espagne avec l'Angleterre, & quoique le Marquis de Cambis soit retourné à son Ambassade de *Londres*, il est fort douteux, après l'insulte faite en dernier lieu par l'Amiral Haddock au pavillon François, si ce Ministre doit offrir la Médiation de Sa Maj. pour prévenir les hostilités qui sont sur le point d'éclater entre ces deux Couronnes. Il est certain au reste que l'on arme dans les Ports du Royaume, qu'on sera bientôt en état de mettre en mer de nombreuses Escadres, & que le Comte de la Luzerne, Lieutenant Général des Armées Navales, est parti pour *Brest*, où il va commander celle qu'on y a équipée & qui est prête à mettre à la voile. On en ignore cependant la destination, les bruits étant aussi differens à ce sujet qu'ils l'étoient sur l'Esca-

dre

die du Marquis d'Antin qui est attendu de retour dans les Ports de la Monarchie. On travaille aussi toujours en diligence au nouveau Port que le Roi fait construire à *Gravelines*, cependant il ne pourra être achevé qu'à la fin de l'Été prochain.

IV. Mr. de St. Contest, Intendant de *Pau* en *Bearn*, est nommé Ambassadeur du Roi en *Portugal*, à la place de Mr. d'Argenson, qui a demandé & obtenu la démission de cet Emploi : Il fait état de s'y rendre incessamment. Sa Majesté a nommé aussi Mr. de Crillon, Archevêque de *Toulouse* pour passer à l'Archevêché de *Narbonne* qui est d'un revenu beaucoup plus considérable, & l'Évêque d'*Auch* a obtenu l'Archevêché de *Toulouse*. Elle a conféré encore à l'Abbé *Nicolas* frere du Président de la Chambre des Comptes du *Parlement* de *Paris*, le Prieuré de la *Culture Ste. Catherine* qui vaquoit par la mort de l'Abbé du *Portail*. Et le Marquis de *Vannes-Villeneuve*, a été fait Colonel d'un Regiment que le Roi fait lever dans l'Isle de *Corse*. Ce Regiment sera de douze Compagnies de 50. hommes chacune ; la paye sera égale à celle des autres Regimens étrangers, & dès qu'il sera levé, il passera en *France*.

V. La Compagnie Orientale eut avis vers le milieu d'Août que l'un de ses Vaisseaux, nommé le *Griffon*, venant de l'Isle de *Bourbon*, étoit arrivé au Port de l'Orient avec une riche cargison. Cette Compagnie a fixé au 12. du present mois d'Octobre la vente de ses marchandises dont elle a délivré une liste. La Cour a reçu de son côté la nouvelle qu'un Corsaire de *Barbarie* avoit arrêté un Bâtiment François qui alloit de *Civitta-Vecchia* à *Naples*, en avoit enlevé toute la charge, & fait esclaves tous les passagers qui étoient sur son bord. Un tel événement & qui n'est pas le premier dans ce genre,

genre, pourra bien faire prendre au Ministère une résolution vigoureuse pour en tirer vengeance. Cet avis est venu dans le tems qu'on aprit par un Express arrivé au Bailly de Meſme, qu'une Galere de la Religion de Malthe s'étoit emparée de la Capitane des Algériens armée de 60. pièces de Canon avec tout son Equipage.

On écrit du *Puy en Velay* qu'il y regnoit au commencement d'Août une maladie ſurprenante qui emportoit juſqu'à cent perſonnes dans un jour, qu'on n'eſt malade que douze heures, & que les Médecins après avoir ouvert quelques corps, y ont trouvé des vers dans les poulmons.

VI. La Cour a été ſur la fin d'Août & le commencement de Septembre dans une telle occupation pour le mariage de la Princeſſe ainée avec l'Infant Don Philippe, que tout ce qui ſ'y faiſoit étoit pour cela. On nous ſauroit mauvais gré ſi nous ne donnions un détail de tout ce qui ſ'eſt paſſé lors de cette auguſte cérémonie, mais il ſ'y eſt fait tant de choſes, que tout ce qui nous reſte de place dans ce Journal ſuffiroit à peine pour ce narré ſi l'on n'en vouloit rien omettre. Il faut cependant rapporter ce qui ſ'en préſente de plus curieux, & de la maniere la plus ſuccincte.

Madame Louiſſe Elizabeth de France, Fille ainée de L. M. étant entrée le 14. du mois d'Août dans la treizième année de ſon âge, le Roi fixa au 26. la cérémonie de la celebration de ſon Mariage avec Don Philippe Infant d'Eſpagne, duquel il avoit été convenu dès le mois de Fevrier entre Sa Maj. & le Roi d'Eſpagne.

Le Marquis de la Mina, Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne auprès du Roi, ayant reçu des pleins pouvoirs, pour faire en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire la demande de Madame au nom du Roi

Roi d'Espagne, se rendit le 21. au matin à l'Hôtel tel des Ambassadeurs Extraordinaires. Il y fut servi, & il l'a été de la même manière pendant le tems qu'il y a demeuré, par les Officiers de Sa Maj.

Le 23. le Comte de Marfan, & le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, allerent dans les Carrosses du Roi & de la Reine à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires prendre le Marquis de la Mina, Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Espagne, pour le conduire à Versailles à la première audience publique de Sa Maj. & la marche se fit dans l'ordre suivant: Le Carrosse de l'Introduceur; celui du Comte de Marfan; le Carrosse du Roi, précédé des deux Suisses de l'Ambassadeur à cheval, de sa Livrée qui étoit très-nombreuse, de ses Officiers & Valets de Chambre à cheval, de son Ecuyer & de ses Pages à cheval; le Carrosse de la Reine; les cinq Carrosses de l'Ambassadeur, qui fermoient la marche, & qui étoient remplis de plusieurs Seigneurs Espagnols. L'Ambassadeur trouva à son passage dans l'avant-cour du Château les Compagnies des Gardes Françaises & Suisses sous les armes, les Tambours appellans; dans la Cour, les Gardes de la Porte & ceux de la Prévôté en haye & sous les armes à leurs postes extraordinaires. Il descendit à la Sale des Ambassadeurs où il se reposa jusqu'à l'heure de l'audience de Sa Maj. Lorsqu'il y alla, il fut reçu au bas de l'escalier par le Marquis de Brezé, Grand Maître des Cérémonies, & par le Sr. Desgranges, Maître des Cérémonies, les cent Suisses étant sur l'escalier en habits de cérémonie la Hallebarde à la main. Il fut reçu en dedans de la Sale des Gardes du Corps par le Duc de Villeroi, Capitaine d'une des Compagnies des Garde du Corps, qui étoient en haye & sous les armes. L'Ambassadeur, après avoir complimenté le

des Princes &c. Octobre 1739. 281

le Roi. fit au nom du Roi d'Espagne la demande de Madame pour Don Philippe Infant d'Espagne, & le Roi la lui acco da avec des témoignages de la satisfaction. L'Ambassadeur fut ensuite conduit à l'audience publique de la Reine, à celle de Mgr. le Dauphin, à celles de Madame, de Madame Henriette, & de Madame Adelaide, & après avoir été traité par les Officiers du Roi, il fut reconduit dans les Carrosses de L. Maj. à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires. Le Marquis de la Mina n'a rien oublié dans cette occasion pour que le bon gout & la magnificence de ses Carrosses & de la Livrée répondissent aux intentions du Roi d'Espagne & à la commission honorable dont cet Ambassadeur étoit chargé.

Le même jour après midi, le Marquis de la Mina s'étant rendu à Versailles chez la Chancellier de France, les Articles du Mariage de Madame avec Don Philippe, Infant d'Espagne, furent signés par le Chancelier de France, par le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat; par le Sieur d'Angervilliers, Ministre & Secrétaire d'Etat; par le Sieur Orty, Ministre d'Etat & Contrôleur Général des Finances, & par le Sieur Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des affaires Etrangères, nommés par Sa Maj. pour signer ces Articles, & par le Marquis de la Mina, Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Espagne.

Le 25., veille du jour fixé par le Roi pour la celebration du Mariage de Madame, le Comte de Marfan, & le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, allerent dans les Carrosses du Roi & de la Reine à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires prendre le Marquis de la Mina, Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Espagne, & le conduisirent à Versailles. L'Ambassadeur étoit

accom-

accompagné du même cortège qu'il avoit eu le jour de son audience publique, il reçut les mêmes honneurs que ce jour-là, il fut traité par les Officiers du Roi; & après la cérémonie des Fiançailles, il fut reconduit à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires dans les Carrosses de L. M.

Quelque tems avant l'heure marquée par le Roi pour les Fiançailles, le Marquis de la Mina, précédé de son cortège & suivi de plusieurs Seigneurs Espagnols, sortit de la Salle des Ambassadeurs pour se rendre chez le Duc d'Orleans, qui devoit dans la celebration du Mariage représenter Don Philippe Infant d'Espagne, & auquel le Marquis de la Mina avoit remis la Procuration de ce Prince, autorisée du Roi & de la Reine d'Espagne. L'Ambassadeur qui avoit le Comte de Marfan à sa droite & l'Introducteur des Ambassadeurs à sa gauche, pria le Duc d'Orleans, après lui avoir fait un compliment, de venir chez le Roi pour les Fiançailles. En allant chez S. M. le Duc d'Orleans marchoit à la droite de l'Ambassadeur; le Comte de Marfan étoit à leur droite, & l'Introducteur à la gauche. Depuis le grand escalier, le Duc d'Orleans & l'Ambassadeur furent précédés par le Grand Maître & par le Maître des Cérémonies, & lorsqu'ils furent entrés dans le Cabinet dans lequel le Roi étoit avec les Princes, le Duc d'Orleans alla prendre sa place auprès du Roi qui étoit au bout d'une table qu'on avoit mise dans le fond du Cabinet. L'Ambassadeur s'approcha de Sa Maj., il la complimenta, & il vint ensuite se mettre après les Princes.

La Reine ayant été avertie par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies, que le Roi étoit dans son Cabinet, sortit de son appartement pour s'y rendre : Elle étoit conduite par le Marquis de Nangis, son Chevalier d'honneur,

& par le Comte de Tessé son premier Ecuier. Madame qui en passant de son appartement chez la Reine avoit été accompagnée par les Princesses & par un grand nombre de Dames de la Cour, marchoit après la Reine; Monseigneur le Dauphin lui donnoit la main, & Madame Henriette portoit la queue de sa Mante, qui étoit de gaze d'or. Madame Adelaide marchoit ensuite, & la Duchesse de Tallard, Gouvernante des Enfans de France, étoit auprès de Madame; les Princesses suivoient la Reine, ainsi que la Duchesse de Luynes, la Dame d'honneur; la Duchesse de Mazarin, la Dame d'Atours; les Dames du Palais; les Dames d'honneur des Princesses, & un grand nombre de Dames de la Cour. La Reine se plaça à la gauche du Roi à l'autre bout de la table, Monseigneur le Dauphin & les Princes se mirent du côté du Roi, Madame, Madame Henriette, Madame Adelaide, & les Princesses, du côté de la Reine.

A la droite étoient Monseigneur le Dauphin, le Duc d'Orléans, le Duc de Chartres, le Duc de Bourbon, le Comte de Charolois, le Comte de Clermont, le Prince de Conty, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, & le Duc de Penthièvre. Du côté de la Reine étoient Mesdames, la Duchesse de Bourbon Doüairière, la Princesse de Conty Doüairière, Mademoiselle, Mademoiselle de Clermont, Mademoiselle de Sens, Mademoiselle de la Roche-sur-Yon, & Mademoiselle du Mayne.

Lorsque les Princes & les Princesses eurent pris leurs places, & que les Seigneurs & Dames de la Cour se furent rangés des deux côtés du Cabinet, le Sieur Amelot Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des affaires Etrangères, s'avança près de la table du côté du Roi, & le

Comte

Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat se mit à l'autre bout. Le Sieur Amelot lut le commencement du Contrat, qui fut signé par le Roi, par la Reine, par Monseigneur le Dauphin, par Madame, par Madame Henriette, & par Madame Adelaïde, la plume leur ayant été présentée par le Sieur Amelot. Les Princes & les Princesses signèrent ensuite le Contrat dans la même colonne que le Roi; l'Ambassadeur signa seul dans la seconde colonne vis-à-vis du Duc d'Orléans. Dès que le Contrat eut été signé, le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, en Rochet & Camail, accompagné de deux Aumôniers du Roi, du Père des Lignerres, Confesseur de Sa Majesté, & de quelques Ecclésiastiques de la Chapelle du Roi, entra dans le Cabinet, & se plaça devant la table. Madame s'approcha, & le Duc d'Orléans s'étant mis à sa droite, le Cardinal de Rohan fit les Fiançailles. Après cette cérémonie, le Duc d'Orléans fut reconduit dans son appartement par l'Ambassadeur dans le même ordre observé lorsqu'il étoit venu chez le Roi.

Le 26. jour du Mariage, L. M. & Madame se rendirent à la Chapelle du Château, qui avoit été préparée pour cette cérémonie, & dont toutes les travées étoient remplies par les Ambassadeurs, par les Ministres Etrangers, & par les personnes les plus considérables de la Cour. Le Roi étoit précédé du Duc d'Orléans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, & du Duc de Penthièvre, & S. M., devant laquelle les deux Huissiers de la Chambre portoit leurs massés, étoit accompagnée de ses principaux Officiers: Le Grand Maître & le Maître des Cérémonies marchèrent de-

vant

vant le Roi à la tête du cortège. La Reine suivoit, étant accompagnée des Princes & des Dames de la Cour, comme elle l'avoit été la veille en passant chez le Roi pour les Fiançailles. Mgr. le Dauphin donnoit la main à Madame qui marchoit après la Reine, & qui étoit suivie de Madame Henriette & de Madame Adelaide. Leurs Majestés s'étant avancées jusqu'au Prie-Dieu, Madame alla se mettre à genoux sur les marches qui montent au Sanctuaire; le Duc d'Orleans s'y mit aussi, & à la droite de Madame. Le Cardinal d'Auvergne, premier Aumônier du Roi, étoit à la droite du Prie-Dieu; le Cardinal de Fleury, Grand Aumônier de la Reine, étoit de l'autre côté du Prie-Dieu, & après lui se placèrent le Cardinal de Polignac & plusieurs Archevêques & Evêques en Rochet & en Camail.

Le Cardinal de Rohan, qui étoit sorti de la Sacristie dans le moment que le Roi étoit arrivé à la Chapelle, alla présenter de l'eau bénite à Leurs Majestés, & il monta ensuite à l'Autel, duquel le Roi & la Reine, Mgr. le Dauphin, Madame Henriette & Madame Adelaide, les Princes & les Princesses s'approchèrent. Le Marquis de la Mina, qui étoit entré dans la Chapelle quelque tems avant Leurs Majestés, & qui avoit été placé entre le Comte de Marfan & l'Introduit des Ambassadeurs sur un banc à la droite du Prie-Dieu du Roi, s'approcha aussi de l'Autel pour être témoin du Mariage. Le Cardinal de Rohan en commença la cérémonie par la bénédiction de treize pièces d'or & d'un anneau d'or, & il les remit au Duc d'Orleans, qui mit l'anneau au quatrième doigt de la main gauche de Madame, & lui donna les treize pièces d'or en foi de Mariage au nom de l'Infant.

Lorsque le Cardinal de Rohan demanda au Duc d'Orleans, si comme Procureur de Don Philippe, Infant d'Espagne, il prenoit Madame Louise Elisabeth de France pour sa Femme & légitime Epouse, le Duc d'Orleans se tourna du côté du Roi, & lui fit une profonde reverence. Madame ne répondit aussi qu'après en avoir demandé la permission à Leurs Majestés. La même chose avoit été observée par Madame & par le Duc d'Orleans dans les fiançailles.

Les cérémonies du Mariage ayant été achevées, & Madame & le Duc d'Orleans ayant reçu la Bénédiction Nuptiale, Leurs Majestés revinrent à leur Prie-Dieu, & le Cardinal de Rohan commença la Messe. Après l'Offertoire, Madame alla à l'Offrande, & ensuite le Duc d'Orleans: A la fin du *Pater*, deux Aumôniers du Roi étendirent au-dessus de la tête de Madame & du Duc d'Orleans un poêle de brocard d'argent, & ils ne l'ôtèrent, qu'après que le Cardinal de Rohan eut achevé les Oraisons ordinaires. La Messe étant finie, le Cardinal de Rohan vint au Prie-Dieu de Leurs Majestés, & il leur presenta les Regîtres ordinaires des Mariages de la Paroisse, qui avoient été apportés par le Curé de la Paroisse, lequel avoit assisté à la cérémonie du Mariage, ainsi qu'à celle des Fiançailles. Le Roi & la Reine, Mgr. le Dauphin, Madame, Madame Henriette, le Duc d'Orleans, & la Duchesse de Bourbon, Douairière, signèrent les Regîtres. Après la Messe, le Roi remonta dans son appartement dans le même ordre observé lorsque Sa Majesté étoit venuë à la Chapelle.

Mr. l'Ambassadeur eut ensuite l'honneur de baiser la main de Madame, un genou en terre suivant le cérémonial d'Espagne. Le festin Royal qui a
suivi

des Princes &c. Octobre 1739. 287

suivi la célébration du Mariage s'est donné dans l'appartement de la Reine, il n'y eut que le Roi qui s'y trouva avec les trois Dames de France, S. A. R., Mesdames les Duchesses, Mademoiselle de Clermont, Mademoiselle de Sens, Madame & Mademoiselle du Maine, & la Comtesse de Toulouse. Madame Infante qui étoit toute couverte de diamans, a paru très-gaye pendant cette fête, & depuis elle a été servie par les Officiers du Roi avec le cérémonial ordinaire. Le soir L. M. tinrent appartement dans la grande Gallerie, ensuite l'on tira un feu d'artifice dressé dans le Jardin qu'elles allèrent voir avec la Famille Royale de la terrasse au-dessous de la Gallerie.

Cet édifice qui avoit 150. toises de longueur sur 20. d'élevation, representoit le Palais de l'Hyménée, dont la forme étoit en portiques, & circulaire par le milieu, faisant aux extrémités des retours & avant-corps, en face desquels on voyoit dans deux bassins des rochers illuminés. L'ordre, qui regnoit sur un grand socle, étoit jonique, & les colonnes feintes de marbre rouge veiné de blanc. La décoration du milieu formoit une grande arcade percée, dont l'entablement servoit d'imposte; derrière paroissoit un dôme avec des rocailles & guirlandes de fleurs; au-dessus & au centre les Armes de France & d'Espagne, soutenues par deux Anges, le tout relevé en or; au sommet le tems avec ses attributs & accompagné de plusieurs Génies.

*Artifice tiré
à Versailles.*

A la droite de ce grand sujet, on voyoit une allégorie représentant la Paix, & à la gauche une autre représentant le Mariage. Le groupe de la première étoit l'Espagne, accompagnée de la Paix & de Minerve, & derrière s'élevoit une Pyramide que des Génies s'empressoient d'enfoncer de guir-

landes. Du même côté étoit Hercule se reposant sur un globe, & aux deux côtez l'Europe & l'Asie; groupes séparés. Sur l'entablement regnoit une balustrade de même qu'au socle, & sur chaque piedestal étoient posés des Génies & des corbeilles de fleurs. Dans les retours & avant-corps au rez-de-chaussée, les Arcades renfermoient des Statuës en marbre, & dans celles où il n'y en avoit point, on avoit substitué du côté droit quatre groupes d'enfans, représentant l'Agriculture, les Sciences, la Liberalité, & la Magnificence.

Du côté gauche, l'allégorie du Mariage étoit représentée par l'Hyménée, tenant un Médaillon où étoit le chiffre des futurs Époux: la Seine sous la figure d'une femme étoit à la droite, & le Tage sous la figure d'un homme à la gauche; leurs eaux se mêloient ensemble: du pied d'une Pyramide pareille à celle de l'autre côté, sortoit une source qui alloit se mêler avec les deux Rivières. Du même côté où étoit le globe & le chiffre de la Reine, on voyoit deux figures de femme, représentant la Vertu & la Sagesse, & une Renommée s'élevant au dessus: à côté un peu plus bas l'Amérique & l'Afrique, groupes séparés. Les Arcades dans les retours faisoient symétrie à celles de l'autre part.

Au-dessous du sujet de la Paix étoient deux Médaillons, sur l'un desquels étoit la valeur attribuée au Siege de Philipsbourg, & sur l'autre la Victoire, attribuée à Guastalla. Des deux autres Médaillons qui étoient sous l'Hyménée, l'un représentoit l'échange de la Lorraine avec la Toscane, & l'autre le Mont Vésuve, pour désigner le Regne de Don Carlos dans le Royaume des deux Siciles.

L'intérieur des Arcades étoit orné de Girandoles en Pyramides, garnies d'une infinité de lumieres;

toutes

toutes les avenues aboutissantes à ces décorations, de même que le pourtour du feu, étoient remplies de lustres, falots & lanternes de différentes couleurs. Il y en avoit de 3. pieds de diametre & de 6. de haut, & elles étoient faites de corne transparente & de fer blanc, ayant la forme de feuilles de Laurier. L'artifice étoit placé derrière les Arcades, ainsi que les fulées, serpenteaux, bombes, éclairs, &c.

Le 27. le Marquis de la Mina fit tirer le feu d'artifice qu'il avoit préparé sur la Seine, & qui fut très-bien exécuté, Madame & Madame Adélaïde se rendirent de Versailles chez cet Ambassadeur pour être présentes à ce beau spectacle. Le Cardinal de Fleuri vint aussi le voir.

Il mérite qu'on en fasse une description abrégée.

L'édifice de ce feu représentoit un vaste Paysage en forme d'Amphitheatre de 90. toises de largeur sur 20. de hauteur, élevé sur les bords de la Seine. Tout ce qui le couvroit & décoroit étoit allégorique. Les differens états des hommes & les degrés de subordination que la Providence a mis entre eux, étoient figurés par les differens degrés d'élevation qui se trouvent entre l'eau, la Terre, les Plantes, les Buissons, les Arbusteaux & les Arbres de différente hauteur; les Rois étant autant élevez au-dessus des autres hommes, que les plus grands arbres le sont au-dessus des plantes, des buissons, des arbusteaux &c. En conséquence de cette supposition, deux grands arbres, chargés l'un de l'Ecu d'Espagne, & l'autre de l'Ecu de France, s'élevoient au-dessus de la cime de la montagne & entrelaçoient leurs branches, pour représenter les Rois d'Espagne & de France, resserrans par une nouvelle alliance les nœuds d'une union déjà formée par le sang. Derrière chacun de ces arbres,

on en appercevoit plusieurs autres en perspective pour représenter les autres Rois & Princes de la terre, lesquels par rapport à la fête ne pouvoient paroître que dans l'éloignement. Au-dessous & à l'abri de ces Puissances, étoit construit un Autel gardé par la foi & la vérité, représentées sous la figure de deux femmes, attentives à y conserver le feu sacré de l'Hyménée. Aux deux côtez de l'Autel, étoient les trophées d'armes des deux Nations: derrière s'élevoit une colonne rostrale, pour marquer les triomphes de Mer qui sont réservés à l'Infant Don Philippe, en qualité de Grand Amiral d'Espagne. Les Grands & le Peuple dans les différens états qui le composent, étoient figurés par les arbres, arbrisseaux, buissons, &c. répandus sur les deux côtés de la montagne; où l'on voyoit de plus dans celui de la France tout ce qui peut caractériser le génie, le gout des sciences & des arts, les mœurs, la galanterie, la politesse & le commerce de la Nation. La campagne n'y étoit ornée que des espèces d'arbres connus dans le Royaume. Ici c'étoient des terres que l'on défrichoit, là c'étoient des jardins que l'on cultivoit; d'un côté les moissonneurs travailloient à la recolte des bleds; d'un autre on découvroit une bande de vendangeurs qui dépouilloient la vigne de ses raisins; ici c'étoit un laboureur qui se préparoit l'esperance d'une nouvelle moisson; là c'étoit une prairie où étoient rassemblés les ris, les jeux & les plaisirs.

Le côté de l'Espagne offroit aux yeux les différentes sortes d'arbres qui croissent dans le pays, grenadiers, orangers, tabac, cocotiers, mulcadiers, oliviers, vignes, & autres. On y voyoit des mines d'or ouvertes, d'où les travailleurs tiroient ce précieux metal. Le paysage y étoit conforme à celui de tous les climats différens qu'il représen-

toit,

toit, ce qui mettoit une opposition sensible entre le coup d'œil de l'Espagne & de la France. Au reste on y distinguoit les principales occupations des differens peuples soumis à cette Monarchie.

Vers le bas de la montagne, au dessus & au milieu d'une rampe ceintrée, décorée de la balustrade de marbre blanc, on voyoit d'un côté la figure de l'Ebre, & de l'autre celle de la Seine de même marbre. Ces deux fleuves, appuyés chacun sur leur urne, en faisoient couler leurs eaux en abondance, & ces eaux se réunissans par la proximité des urnes, formoient une cascade magnifique à deux nappes de 24. & de 36. pieds, dont la chute étoit dans la rivière. On exprimoit par là l'union & la bonne intelligence des deux Nations dans le commerce, & l'usage commun qu'elles savent faire de leurs richesses immenses, pour ce qui interesse la gloire de l'une & de l'autre. Pour marquer avec quelle fermeté & quelle solidité les deux Royaumes sont établis, & combien par leurs propres forces réunies ou séparées ils sont à l'abri de tout affoiblissement, la montagne étoit appuyée contre des roches inébranlables, & l'ouvrage étoit terminé par un Fort placé à chaque côté. Neptune & Amphitrite, groupes dorés, portés chacun sur leur char marin & accompagnés de leurs suites, paroissoient sortir du sein des eaux pour venir prendre part à la fête. Le grand nombre de lumières dont ce superbe édifice étoit éclairé, rendoit sensible, malgré l'obscurité de la nuit, le jeu & l'effet de toutes les figures & de toutes les parties qui le composoient.

Les dedans du Palais de Son Excellence étoient décorés avec la plus grande magnificence, & les dehors éclairés par 12. ifs de lumière, de 36. pieds de haut. Les 27. trumeaux de la façade du

Palais

Palais étoient garnis de girandoles dorées portant chacun six lumières très-grosses de cire blanche. On entendit un bruit continuel d'un grand nombre de trompètes & timbales d'une part, & de l'autre de hautbois & bassons qui se répondoient alternativement.

Après le feu d'artifice qui fut tiré du dessus de la montagne, Mesdames furent louer à la Meute & le Marquis de La Mina, donna un festin splendide à toutes les personnes invitées, pour lesquelles on avoit préparé dix tables composant ensemble 230. couverts, où tout fut servi avec autant de profusion que de délicatesse, & avec un ordre admirable. La fête fut terminée par un Bal magnifique qui dura jusqu'au lendemain matin.

Celle que la Ville de Paris avoit préparée eut lieu le 29. Le Roi, la Reine, Mgr. le Dauphin, Madame l'Infante, & Mesdames de France vinrent la voir. L. M. & toute la Famille Royale se placèrent dans un magnifique Pavillon qu'on avoit construit pour cet effet sur le *Quai de l'Ecole*. Les Régimens des Gardes Françaises & Suisses étoient sous les armes dans tous les environs du Louvre, & les Gardes du Corps & cent Suisses dans l'intérieur. Immédiatement après que L. M. furent placées, les Mariniers proprement habillés commencèrent leur Joute qui dura jusqu'à l'entrée de la nuit. Ils se placèrent ensuite au tour d'un Sallon lumineux qu'on avoit dressé dans la Rivière au devant du Pavillon du Roi, & qui étoit destiné pour la Musique. On alluma & tira alors le beau feu dont voici la description.

Feu d'artifice de la ville de Paris.

Le principal corps du feu étoit placé sur la terrasse de l'éperon du Pont-Neuf, derrière le piedestal de la statue équestre d'Henry IV. Il représentoit une colonnade composée de 8. colonnes de

de front, & de 4. en retour, d'ordre dorique, élevées sur un grand socle & pedestaux au-dessus, entre lesquels étoient des balustrades d'appui, & couronnées d'un entablement. Au-dessus de cet entablement étoit une autre balustrade avec des pedestaux sur l'aplomb des Colonnes; sur lesquels s'élevoient des figures de rondes-buſſes. Sur la terrasse de cet édifice, étoit élevé un grand atrique à l'aplomb, & suivant le plan des Colonnes intérieures de l'édifice, dont les faces étoient ornées de cadres, panneaux enrichis de bas-reliefs & guirlandes, le tout surmonté de vases.

Sur l'extrémité étoit placée une girandole d'artifice, laquelle tira ensemble avec deux petites placées sur le trottoir du Pont-Neuf à deux côtés du feu. Seize grandes pyramides garnies de fortslampions, & 16. autres petites en forme de pedestaux garnis de même, étoient pareillement placées aux deux côtés de l'édifice du feu sur les trottoirs du Pont-Neuf, depuis la rue Dauphine jusqu'à la Samaritaine.

Sur les 8. tourelles du Pont-Neuf, du côté de la place Dauphine furent tirées 300. fusées volantes. Un nombre infini de pareilles fusées partirent successivement de 88. caisses placées sur les deux trottoirs du Pont. Dans les huit tourelles en face du Pont-Royal, il y avoit des pots à aigrettes & gerbes d'artifice, disposées en pyramide. La tablette de la corniche du Pont étoit garnie de pareilles gerbes. Au-devant du milieu de la face du feu sur l'entablement, on voyoit un grand soleil fixes au milieu & sous le soleil, un grand chiffre avec une Couronne, qui étant illuminez paroissoient de pierres. Deux autres chiffres d'artifice de couleur bruloient aux côtes, au-devant des entre-colonnes, & au-dedans des cinq arcades d'illumi-

nations.

nations, cinq grandes napes de feu rouge.

Lorsque l'artifice fut tiré, le corps du feu fut illuminé par des lustres dans les entre-colomnes, & des lumières sur les entablemens & appuis des balustrades, ainsi que les pyramides & les pedestaux qui étoient des deux côtés du feu sur le Pont-Neuf.

Sur la Rivière il y avoit au milieu & au-devant du pavillon du Roi un Sallon lumineux pour la musique. Au-dessus & au-dessous de ce Sallon étoient placés huit dragons qui jettoient de l'artifice, & au-dessus & au-dessous des Dragons, huit bateaux remplis d'une grande quantité d'artifice d'eau. Le pourtour de la Rivière étoit orné & bordé de 60. Bateaux garnis de lanternes de verre, représentant différentes formes de petits Navires. Entre ces Bateaux de lumières, paroissoient 32. autres garnis de cascades de feu.

Le Pont Neuf & le Pont Royal, aussi bien que le Quay aux deux côtés du Bassin étoient illuminés par des lustres, qui étoient placés où l'on a coutume de mettre les Lanternes, Le Canon de la Ville & les Boîtes d'Artillerie placés sur le bord de la Rivière au bas du Quay des Oseilles, ont fait de tems en tems diverses salves depuis l'arrivée du Roi jusqu'au lendemain matin. L. M. ont témoigné une satisfaction infinie de ce brillant spectacle; aussi tout ce qu'il y a de personnes du plus haut âge qui y ont été présentes avoient que jamais rien ne s'est vu de plus magnifique en France, ni de mieux exécuté. On en peut dire autant du Bal que la Ville donna le 30. Le Roi y est venu *incognito* en habits de masque. La Cour de l'Hôtel de Ville de laquelle on avoit fait une Salle de Bal, formoit un coup d'œil magnifique, tant par le goût des décorations, que par celui avec lequel elle étoit illuminée.

des Princes &c. Octobre 1739. 295
née. Il y avoit dans d'autres Salles des Buffets remplis des mets les plus exquis, & de toutes sortes de rafraichissemens où un chacun avoit la permission d'aller.

On ne peut exprimer l'affluence de monde de toutes conditions qui est venuë pour participer à ces brillantes fêtes. Il en est venu de tout Pays. on y a remarqué entr'autres Madame la Comtesse d'Harrach, Sœur de Madame la Princesse de Lichtenstein, le Prince & la Princesse de Lamberg qui étoient arrivés de Bruxelles. Il n'est pas possible non plus de détailler la magnificence des habits des Seigneurs & Dames qui y ont paru.

A ces recis, quoique bien étendus, nous devons encore celui du Troussseau de Madame : En voici l'état, 18. douzaines de Chemises garnies de dentelles de Malines, points à la mode, Valenciennes & Angleterre ; 4. douzaines de Jupons garnis de dentelles, 4. douzaines de Jupons unis, 4. douzaines de Corslets garnis de dentelles, 4. douzaines unis, 12. douzaines de Mouchoirs de poche, dont six garnis & six unis, 2. douzaines de Peignoirs garnis de dentelles. Une grande Table d'environ vingt couverts, couverte de manchettes, tant de Robes de chambre que d'autres robes, dont la moindre est de 60. livres l'aune. Celles là serviront pour les Toiletttes. Une pareille Table couverte de garnitures de jour & de nuit. 12. douzaines de paires de draps de toile d'Hollande. 2. draps de pied très-beaux en plein, qui sont l'un de point, & l'autre d'Angleterre. 4. douzaines de manteaux de lit garnis de dentelles. On fait monter cette partie à la somme de 1800. mille livres.

Les Habits de Madame consistent en un grand habit noir & or, garni de points d'Espagne sur cartizant & grand réseau d'or pour les frangilles :

Habits

*Etat du
Troussseau
Madame
l'Infante.*

Habits de mariage blancs en argent patellement garnis, Mante de dentelles à sept aunes de long sur quatre de large; la Robe & le Jupon de soie verd & brun presque imperceptible par la quantité d'or; au Jupon une frange à graine d'épinards de la hauteur d'un pied; Robe & Jupon jaune & or, Robe & Jupon rose & argent, Robe de velours brodée d'argent; Robe verte & argent, Jupon brodé; six Jupons de toilette plus beaux les uns que les autres; quatre habits à l'Espagnole, dont deux sont réguliers & les deux autres en calaque; une valise pleine de manteaux de lit tant d'été que d'hiver; 50. paires de Souliers & Mulles; 48. douzaines de paires de Gands; deux boîtes pleines de dentelles, 48. paires de Bas blancs sans ceux de couleur; douze douzaines de paires de Bas de fil de dessous; un coffre plein de petits Jupons honnêtés; une Toilette de vermeil très-belle; douze Bonnets noirs; un coffre rempli de Bonnets piqués; 12. petits Mantelets; des Ceintures assorties à tous les habits; 12. Panniers; 180. milliers d'épingles; peignes, brosses, pommade, poudre, rouge & mouches; six Manteaux & Jupes or & argent de plusieurs couleurs pour le voyage; Brasselets & Palatines assorties aux habits; pour trois mille livres de rubans or, argent & unis de toutes sortes de couleurs; huit douzaines de Palatines, deux douzaines de fichus d'or & d'argent; des coffres remplis de dentelles noires & mantilles noires; un coffre de garde-robe plein d'Aigrettes & de Bouquets de fleurs d'Italie, dont la moindre coûte 4. livres; six pieces d'étoffes d'or & d'argent pour faire des habits à la Princesse en Espagne, & deux pièces de gaze or & argent. *Diamans.* Dix Agraffes de corps de robe, une aigrette, les boucles, les pendeloques en girandole, le carcan, le nœud verd

&

des Princes &c. Octobre 1739. 297

blanc, pour environ 1500. mille livres. *Bracelets.* Portraits du Roi & de la Reine garnis de Perles & enrichi de Diamans.

VII. Le 31. Août au matin Madame Infante partit pour l'Espagne. La Reine fort touchée de son départ, lui fit les adieux en l'embrassant avec toute la tendresse possible, & la vit partir de dessus le Balcon, ne cessant de regarder les Carrosses jusqu'à perte de vûë. Mgr. le Dauphin & Mesdames de France, l'embrassèrent pareillement avec beaucoup de tendresse. Le Roi conduisit cette Princesse dans son Carrosse jusqu'à *Plessis-Piquet*, où elle monta dans celui qui lui étoit destiné pour le voyage, & partit avec les Equipages de sa suite pour aller coucher à *Arpayon*: Elle étoit accompagnée du Duc & de la Duchesse de Tallard, de la Duchesse d'Antin & de la Marquise de Tessé. Elle a à sa suite douze Carrosses. Mais de toutes les personnes qui l'accompagnent, il n'y a que sa nourrice qui passera avec elle en Espagne, où elle lui restera attachée. Le lendemain Madame Infante continua sa route, & Mr. le Marquis de La Mina l'accompagna jusqu'à *Orleans* son premier séjour. Le deuxième a dû être à *Amboise*, le troisième à *Poitiers*, le quatrième à *Xaintes*, le cinquième à *Bordeaux*, le sixième à *Mont de Marsan*, & le septième à *St. Jean Pié de Port*. L'on avoit fait par tout des préparatifs pour lui rendre dans toutes les Villes de son passage les honneurs dûs à L. M. Le Clergé, les Intendans, chacun dans sa Généralité, & les Officiers de Guerre & de Justice, ont dû la recevoir dans toute sa route.

*Départ de
Madame In-
fante.*

VIII. Après le départ de Madame Infante le Roi alla coucher au Château de *Ramboillet*, d'où Sa Maj. revint le 2. Septembre à Versailles, & le 3. Elle se rendit à Marly pour y faire quelque séjour.

séjour : Elle a fait peindre au Marquis de La Mina de son Portrait enrichi de diamans, & encaissé dans une boîte d'or. Sa Majesté a accordé aussi une pension de 500. livres avec la Croix de St. Louis, & de plus un Privilège exclusif, à l'Artificier qui a été l'Entrepreneur du magnifique feu d'artifice que la Ville de Paris a donné à l'occasion du Mariage de Madame. Cet Artificier est originaire de Saxe.

Le 6. le Roi signa le Contrat de Mariage de Don Fernand Nugnez, Général des Galeres d'Espagne avec Mademoiselle de Rohan, fille du feu Prince de ce nom. Le Comte de Schulembourg, ci-devant Envoyé Extraordinaire de Dannemarc auprès de Sa Maj., est parti le jour précédent pour retourner à Coppenhague.

Nous sommes contraints pour cette fois de passer sur tout l'Article d'Italie, dont il y a néanmoins des particularités qui mériteroient de trouver leur place ordinaire. Il y en a de l'Isle de Corse, où les troubles ne sont pas si généralement pacifiés, que la présence des Troupes Françoises n'y soit encore jugée nécessaire. Il y en a également à rapporter de Rome & des autres États de cette Région. Mais nos Lecteurs n'en demeureront pas frustrés pour cela : On les leur présentera le mois prochain, en reprenant le fil de ces nouvelles, où nous les avons finies dans nos derniers Mémoires. Les mouvemens de l'Armée de l'Empereur en Hongrie, le siege de Belgrade que les Turcs continuent, & ce qu'il y a à faire remarquer des Russiens, semblent dans la conjoncture présente intéresser davantage la curiosité publique, & ne pas permettre à un Journaliste d'en différer le récit.

ARTICLE

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & Pays du NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Le Roi arriva de *Dresde* à *Franst.* le 23. du mois d'Août, & donna le lendemain audience à quantité de personnes de distinction. Le 25. jour que Sa Maj. avoit fixé pour l'ouverture du *Senatus-Consilium*, elle se fit, mais le peu de Sénateurs qui s'y trouverent, fut cause qu'on remit la Session au 26.. Les délibérations commencerent ce jour-là sur les points proposés à l'Assemblée de la part du Roi, & dont les plus essentiels sont de concerter les mesures qu'on jugera convenables de prendre pour maintenir la tranquillité intérieure du Royaume, sans préjudicier à la bonne correspondance qu'on veut observer avec les Puissances voisines, au cas que, contre toute attente, les armes Russiennes, Turques & Tartares vinssent à entrer sur le Territoire du Royaume. Et comme il sera nécessaire d'envoyer des Ministres aux Puissances qui sont en guerre pour demander satisfaction & réparation des dommages causés injustement & contre les promesses faites aux Sujets de la République, eu égard à la neutralité, le Roi désire d'apprendre les sentimens des Sénateurs à ce sujet, de même que si, & pour quel tems on convoquera une Diète extraordinaire &c.

L'avis des Sénateurs, des Evêques & des Vaivodes suivit le même jour, les Castellans donnerent le leur le 27., les Ministres le lendemain, & par là le *Senatus Consilium* se trouvant terminé, Sa Maj.

Maj. ne fit pas un plus long séjour à *Fraustatt* : Elle en partit dès le 29. à trois heures après midi, pour la Résidence de *Dresde*, d'où l'on apprend qu'elle est arrivée en parfaite santé.

II. Il est vrai, comme on l'a avancé le mois
Excès des Tartares. passé, que le Corps de Tartares qui passa le *Dniester* le 18. Juillet près de *Choczim*, & s'est avancé jusqu'à la portée du Canon de *Caminiec*, a d'abord obtenu le bon ordre en ne commettant aucune hostilité; mais ayant été augmenté, ce bon ordre peu remarqué chez une Nation qui se trouve hors de son Pays, n'a duré tout au plus que trois jours, après lesquels il n'est point d'excès que les Tartares ne commissent, sacrilèges dans les Eglises, violences sur les personnes de tout âge & de tout sexe, cruautés & barbaries inouïes: Ils ont ruiné les Bîens de la Campagne, pillé les Maisons & les Châteaux, enlevé les Bestiaux, les Chevaux, en un mot ils ont réduit la fertile Province de *Podolie* dans un état déplorable. Toutes leurs Hordes s'étant trouvées le 25. en deçà du *Dniester*, ils firent le jour suivant des Détachemens de 4. à 5. mille Chevaux qui s'avancèrent jusqu'à la vûe du Camp des Russiens qui étoient alors retranchés entre *Grzymalow* & *Sotanow*; cependant ils se retirèrent derrière la Rivière *Zabruz* toutes les fois qu'ils virent les Troupes Russiennes en mouvemens pour aller à leur rencontre, & se contenterent de saccager un Pays neutre, & ensuite le leur propre, pour leur ôter la subsistance, au lieu qu'ils pouvoient se porter vers les endroits où le Général *Munnich* méditoit de passer le *Dniester*, pour lui disputer ce passage.

III. La résolution fut prise le 27. au Camp des Russiens de marcher sur la droite vers le *Dniester*, afin d'en tenter le passage au dessus de *Choczim*.

Le

Le Général Munnich fit à cet effet un Détachement considérable qu'il divisa en trois colonnes commandées par les Lieutenans-Généraux Charles de Biron, de Lôwenthal, & Gustave de Biron. L'Artillerie de campagne fut mise avec ce Détachement. La grosse Artillerie, les Magazins & les Bagages restèrent auprès de l'Armée, dont le commandement fut confié au Général Rumanzoff, qui eut ordre de feindre le même jour une marche vers *Choczim*. Mais il a depuis replié sur la droite, & il est venu passer le *Dniester* le 2. & le 3. d'Août. Le Général Munnich avec les deux Généraux de Biron & le Général de Lôwenthal avoient fait heureusement ce passage le 29. & le 30. précédens, n'ayant pas trouvé la moindre opposition de la part des Infidèles, si l'on en excepte quelques partis qui ont été défaits; mais il a trouvé beaucoup de difficultés dans les marches par des cruës d'eaux & autres inconvéniens. Toute l'Armée ayant ainsi passé le *Dniester*, elle s'avança dans la *Moldavie* & vers *Choczim* pour en former le siege, tandis que divers corps de Tatars repassèrent précipitamment le *Dniester*.

Le 2. Août il y eut une action dans la *Moldavie*. Les Turcs & les Tartares s'y étant rassemblés en grand nombre dans un Bois, en sortirent à l'improviste, & fondirent sur les fourageurs de l'Armée Moscovite qui étoit de ce côté-là. L'Officier commandant les Troupes destinées à couvrir les Fourageurs, se mit derrière les chariots qu'il avoit avec lui, & au moyen de quelques pièces de campagne placées sur une hauteur, il soutint le choc de l'ennemi jusqu'à l'arrivée du Piquet de l'Armée. Mr. de Munnich, y vint aussi à la tête du Regiment des Gardes à cheval; en même-tems il fit marcher quelques Bataillons & un Détachement de

*Les Russiens
passent le
Dniester,*

Grenadiers sous les ordres des Généraux Biron, Reptnim & Lôwenthal. L'arrivée de ces Troupes ne dissuadèrent encore point les Infidèles, ils firent toujours quelques décharges. Mais lorsqu'on fut sur le point d'employer toute la force contr'eux, ils abandonnerent le champ de Bataille en se retirant dans le Bois. On ne les poursuivit pas à cause du declin du jour. On compte 39. tués parmi les Russiens dans cette petite action, & 112. blessés, & des Tartares une perte à l'ordinaire bien plus considérable, un de leurs Bachas se trouvant parmi les morts, & le Murse de Budziack du nombre des prisonniers.

Pendant la marche du Général Munnich vers *Choczim*, le Seraskier de *Bender* arriva dans le voisinage de cette Place avec un grand train d'Artillerie, & une Armée composée de Spahis, Arnauts & Janissaires, & faisant des dispositions, comme s'il vouloit faire repasser le *Dniester* à un gros corps de ses Troupes, afin de couper au Comte de Munnich la communication avec la Pologne.

Le Comte de Munnich tint là-dessus un grand Conseil de guerre, dans lequel on prit la résolution d'attaquer *Choczim*, & de tout employer pour s'en rendre Maître, l'Armée Russe se trouvant alors en état d'entreprendre ce Siege, ayant fait rafraichir les provisions, remonter la Cavalerie qui avoit souffert pendant la marche par la Pologne, & donner aux Bagages & à l'Artillerie des Bœufs & des Chevaux frais, le tout aux dépens des Infidèles, sur lesquels les Russiens en ont enlevé grand nombre.

Mais sans apprendre les particularités du siége de *Choczim*, ni s'il a été entrepris, on vient de répandre la nouvelle que cette importante Forteresse est au pouvoir des Russiens, qui s'en sont rendus

des maîtres. Des nouvelles qu'on a eues de cette reddition, n'en laissent point douter, & l'on est en attendant d'autres qui en montreront les circonstances, & en même tems si les Moscovites se porteront à aller établir leurs quartiers d'Hiver dans la Valachie Turque, comme le bruit en a couru, où si plutôt ils retourneront en Ukraine, au cas, comme on l'espère, que les Turcs devenus plus traitables qu'ils ne l'ont été jusqu'ici, après le coup que vient de leur fraper le Général Munnich, ne demanderont eux-mêmes la Paix qui jusqu'à présent leur a été offerte.

Voilà ce qui étoit à rapporter de l'Armée du Général Munnich jusqu'aux premiers jours du mois d'Août. Le 20. il y eut une nouvelle action entre l'Armée Russe & celle des Infidèles qui a duré depuis 9. heures du matin jusqu'au soir : Elle a été très-sanglante & très-opiniâtre, & ce sera cette Bataille avec deux autres actions qui ont suivi le 22. & le 29. qui auront décidé du sort de *Choczim* ; car il étoit de nécessité d'avoir des avantages de cette nature pour se rendre maître d'une telle Place. Dans la première action du 20. les Infidèles ont été obligés d'abandonner le champ de Bataille avec perte de 12. à 13. mille hommes. On y a perdu aussi beaucoup de monde. Dans la seconde le Bacha de *Choczim* étoit tombé avant le jour sur l'avant-garde de l'Armée Moscovite, & l'avoit obligée à se retirer avec perte de 40. pièces de campagne. Mais voulant avancer, le corps de bataille Russe le renversa à son tour, & lui reprit ces 40. pièces de campagne. La perte, dont on ne nous a point donné l'état, est grande de part & d'autre. On présume cependant que les Infidèles ont plus souffert que les Moscovites, parce qu'ils se sont sauvés sous le Canon de *Choczim*, où ils

se sont retranchés, & que ceux-ci les ont pour suivis jusqu'à une lieue & demie de cette Place. Le Général Major Stockmann, qui commandoit l'avant-garde des Russiens, a été fait prisonnier dans cette seconde action, dont on doit attendre les particularités, aussi-bien que celles de la prise de *Choczim*. Les Tartares se sont alors retirés vers *Bender*, afin de couvrir leur Pays, mais ils firent le 25. un Détachement, qui est venu sur le territoire de Pologne & y a enlevé beaucoup de Bestiaux. L'aîle gauche de l'ennemi a été renversée dans la dernière action. Le Général Lasci étoit vers ce tems-là à portée d'entrer de nouveau dans la Crimée avec une nombreuse Armée, mais le Kam des Tartares a fait bruler & ravager quinze lieues à la ronde tout le Pays par lequel les Russiens devoient diriger leur marche.

IV. *Russie*. La Cour fit déclarer le 18. d'Août au Ministre de Pologne que la Czarine feroit payer exactement les dépenses & les dommages que l'Armée Moscovite, sous les ordres du Général Munnich, pourroit avoir faits dans son passage par la Pologne. Ce Ministre a depuis dépêché un Exprés au Roi son Maître pour l'informer de cette déclaration.

On a répandu une description des fêtes qu'on a données à la Cour à l'occasion du mariage de la Princesse Anne de Mecklembourg avec le Prince Antoine-Ulrich de Brunswick-Wolffembuttel, & des feux d'artifices qui ont été tirés; mais on s'en tiendra à ce qui s'en trouve en peu de mots dans notre dernier Journal. Monsieur de Cram, Ministre Plénipotentiaire du Duc de Wolffembuttel, qui a été de toutes ces fêtes, est retourné à Brunswick, après avoir eu son audience de congé de S. M. Cz. qui lui a fait présent de 4. mille roubles. C'est ce Seigneur qui étoit venu

faire la demande de la Princesse de la part du Duc son Maître.

V. *Dannemarck*. Mr. de Tisley, Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, demanda sur la fin d'Août, par un mémoire qu'il presenta à la Cour, qu'on tienne prêt à marcher le corps de Troupes auxiliaires de six mille hommes que la Couronne s'est engagée de fournir à S. M. Britannique, conformément au dernier Traité. Sur cette demande l'on nomma les Régimens & Bataillons qui doivent former ce corps, & ils ont ordre de marcher au premier commandement. La crise des affaires de la Grande-Bretagne semble demander ce secours, mais peut-être cette Couronne en négocie-t-elle un autre plus puissant; c'est du moins l'opinion que l'arrivée des fréquens Courriers de Londres fait concevoir.

L'Escadre Française commandée par le Marquis d'Antin, revint le 20. d'Août à la Rade de *Copenhague*, après avoir visité le Port de *Stockholm*, celui de *Carelsroon*, & une partie des côtes du Royaume de *Suede*. Cette Escadre n'avoit à son retour que les 4. Vaisseaux & la Fregate qui la composoient à son arrivée; ce qui détruit le bruit qu'elle devoit être renforcée de quelques Vaisseaux Suédois; car elle remit à la voile le 5. Septembre pour retourner en France, sans qu'on sache véritablement ce qu'elle est venu faire dans la Mer Baltique. Le Roi a fait présent à Mr. d'Antin de deux beaux Chevaux qu'il a fait embarquer sur un de ses Vaisseaux.

Cet Amiral, comme on l'apprend, avoit levé l'ancre du Port de *Stockholm* dès le premier Août après avoir pris congé du Roi de *Suede* qui l'a regalé d'une épée garnie de diamans, d'une tabatière d'or & d'une bague de brillans, le tout en-

semble estimé douze mille écus ; & lorsque S. M. lui a fait l'honneur de se rendre sur son bord , elle a fait distribuer une somme d'argent à l'Equipage.

On ne peut qu'être persuadé, quoiqu'on n'en divulgue rien, qu'il y a une négociation sur le tapis entre la Suede & la France , & que les Vaisseaux qu'on arme & que l'on continuë à équiper , pourront bien être destinés pour le service de cette dernière Couronne. Car on ne scauroit pénétrer d'autre motif capable d'engager la Suede à faire tous les préparatifs de guerre qu'on y remarque depuis quelque tems. Le Comte de St. Severin, Ambassadeur du Roi T. C. après avoir eu bien des conférences secretes avec les Ministres Suedois , est allé faire un tour à Paris. Son départ assez subit donne lieu à des conjectures , & fait croire qu'il a reçu ordre de se rendre à la Cour , à cause de quelques propositions que le Comte de Tessin y a faites au Cardinal de Fleuri qu'il voit souvent.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.

1. **L**Es quatre Compagnies de Troupes de Holstein se mirent en marche le 14. Août vers la Hongrie, où des Recrues & des Troupes réglées tant de l'Empire que des Pays héréditaires de l'Empereur ont continué à se rendre. On comptoit alors de négocier encore de nouveaux corps de divers Princes pour leur faire prendre la même route, au cas que des nouvelles négociations entamées pour la Paix, n'eussent pas le succès

été qu'on s'en pouvoit promettre. Mais de fréquens Exprès arrivés à la Cour de Vienne, & envoyés par le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France à Constantinople, & des Conseils extraordinaires tenus chaque fois sur leurs dépêches, en présence l'Empereur, annonçoient enfin que ce grand ouvrage étoit non seulement remis sur le tapis, mais que l'on en traitoit avec plus de vigueur que du passé, & plus de bonne foi de la part des Turcs; que pour le moyener, Mr. de Villeneuve s'est rendu de Constantinople à l'Armée du Grand Vizir, ensuite d'un ordre du Roi son Maître dont il a fait valoir autant le crédit que l'autorité, se servant à cet effet de toutes les voyes convenables. Ces voyes l'ont conduit à poser les fondemens de cette Paix si désirée, un habile Ministre de S. Maj. Imp. est allé mettre la dernière main à l'œuvre, & l'heureuse nouvelle nous en parvient au tems que nous allons finir ce Journal par un récit qui ne promettrait rien moins qu'un tel événement. Mais nous nous réserverons pour le mois prochain d'en dire davantage, afin de ne nous pas assujettir à retracter, peut-être, ce qui auroit été avancé ici des circonstances de cet événement. On rapportera ainsi succinctement dans ce qui nous reste de place les principaux mouvemens des Armées, depuis le mois dernier, n'y ayant de remarquable à présenter de la Cour de Vienne qui étoit pendant le mois d'Août à Neustadt, qu'une promotion de trois nouveaux Lieutenans-Généraux que l'Empereur a faite, & qui sont Mrs. de Geisrugg, de Lindesheim, & de Schulembourg; une autre de Majors-Généraux, dans laquelle sont compris les Colonels Pallandt, Marchal, Kail, & Jungern: Le départ du Général Schmettau pour Belgrade, où il est allé, à la réquisition du Général

*Paix avec
les Turcs,*

Wallis

Wallis en prendre le commandement, à la place du Général Succow qui est tombé malade : Un ordre envoyé au Comte Esterhazy, Ban de Croatie, d'assembler toute la Milice du Pays, afin de s'opposer aux entreprises que les Turcs de la Bosnie pourroient faire sur cette Province : L'arrivée du Ser. Prince Charles de Lorraine à *Eutack*, où il étoit venu s'y faire guérir d'une blessure qu'il reçut à l'affaire de *Crotzka*, & d'une indisposition qui lui étoit survenue ensuite ; le retour de ce Prince à l'Armée parfaitement rétabli : Et une liste détaillée des morts & blessés dans l'action de *Crotzka* qui a été rendue publique à Vienne. Les Officiers depuis le Général jusqu'à l'Enseigne inclusivement sont nommés dans cette liste par leurs noms, les autres on en indique seulement le nombre. Comme il y a à ajouter & à retrancher de la liste que nous donnâmes le mois dernier, nous la présenterons une seconde fois, quant aux principaux Officiers seulement. La voici.

MORTS.

Liste des
morts &
blessés à la
Bataille de
Crotzka.

Le Baron de Wittoiff, *Lieutenant - Général* : Le Comte de Ceraffa, le Prince de Hesse - Rheinfels*, & Mr. Lesner, *Majors - Généraux*. *Colonels*, Mrs. de Berthold, du Regim. de Jean Palfi ; Minkewitzbourg, de Seht ; le Prince de Waldeck, de Max Hesse ; Bertheim, de Hohenembs ; Marquis de Litta, de Styrum ; Staremborg, de Goldi ; Prezner de Molck. *Lieutenans - Colonels*, Plida, de Jean - Palfi ; Minier de Baviere. *DRAGONS, Adjudans - Généraux*, Spada ; S. Julien. *Majors*, Stombach, de Prince Eugene ; Paluda, de Modene ; Lanchieri, de Lanthieri. 25.

Capitai-

* On avoit dit sur un bruit mal fondé que ce Prince étoit prisonnier chez les Turcs,

des Princes 30. Octobre 1739. 309

Capitaines ; 37. Lieutenans ; 60. Cornettes & Enseignes ; 91. Wachtmeisters & Sergens ; 125. Caporaux ; 5359. Soldats. En tout 5715. morts.

BLESSEZ.

Généraux. Le Serenissime Prince Charles de Lorraine ; les Princes de Waldeck, & de Birkenfeld ; les Comtes de Daun, de Geisrugg, de Grün, de Bernes & d'Ollone. **Colonels**, Helfreich, du Regiment de Charles Lorraine ; Terzy, de Thungen ; Dungen, de Walsegg, Villanova, de Modene ; Derothal, de François Lorraine ; Wezel, d'Ogilvi ; Marulli, de Marulli. **Lieutenans - Colonels**, Wurmbrandt, de Wurmbrandt ; Sonon, de Sehr (cet Officier est mort du depuis) Prince Dourlach, de Molck ; Radicari, de Bernes ; Walbrunn, de Lanthieri. **Majors**, Uhlefeld, de Wurmbrandt ; Levrier, de François-Lorraine ; Sebottendorff, de Diemar. 41. Capitaines, tant d'Infanterie que de Cavalerie ; 55. Lieutenans ; 63. Cornettes & Enseignes, 68. Wachtmeisters & Sergens ; 70. Caporaux ; 4239. Soldats. Ainsi en tout 4560 blessés.

II. L'Armée Imperiale, sous les ordres du Général Wallis, quitta le 7. d'Août le Camp de *Fabuka*, & se rendit à *Oppowa* en remontant la *Temes*. Le 8. elle alla camper à *Tomaschowitz* sur la même Riviere qu'elle passa le jour suivant sur les Ponts qu'on y avoit jettés. Le Prince de Lobkowitz étoit alors arrivé vers Caransebes dans le Bannat de Temeswar, à la tête de son corps de Troupes consistant en 14. à 15. mille hommes.

Les Turcs étans venus le 9. occuper le Camp abandonné de *Fabuka*, & leur avant-garde ayant même paru à *Oppowa*, Mr. de Wallis jugea nécessaire de gagner le camp de *Czentos*, craignant que l'ennemi en traversant les Marais, ne se rendit en droiture à *Sicula*. Toute l'Armée se mit ainsi

*Journal des
Armées &
du Siege de
Belgrade.*

ainsi en marche le 11. à la pointe du jour, & fit tant de diligence, qu'à midi elle étoit déjà à *Czentos*.

Pendant ce mouvement de l'Armée 60. Saïques Turques vinrent attaquer subitement trois Galeres de l'Empereur qui étoient à l'ancre à l'embouchure de la *Temes*. Le Chevalier de Malthe, qui les commandoit, se défendit pendant plusieurs heures avec toute la bravoure imaginable, mais ayant perdu toute espérance de pouvoir les dégager, il en fit passer l'Équipage dans des Chaloupes qu'il envoya à *Belgrade*, & fit sauter en l'air ces trois Bâtimens pour éviter qu'ils ne tombassent entre les mains des Infideles.

Après que l'Armée eut séjourné le 13. & le 14. à *Czentos*, elle passa le 15. le *Danube*, & alla camper à *Surdock*, poste avantageux, à portée de secourir *Belgrade*, & d'empêcher les ennemis de passer la *Sava*.

L'Armée Turque qui étoit au-delà du *Danube*, a suivi celle de l'Empereur jusqu'auprès de *Czentos*; mais sans rien entreprendre, s'en étant toujours tenuë éloignée de quelque distance : Elle a mis son camp à *Oppova*.

Le Général Wallis a été indisposé pendant quelques jours. Le 13. Son Exc. avoit fait partir le Comte de Gros, Colonel du Regiment de Savoye, pour aller remettre des dépêches au Grand Vizir. Ce Comte a fait depuis deux autres voyages vers le camp des Turcs, & le 18. il y retourna une troisième fois accompagnant le Comte de Neipperg, Général d'Artillerie, chargé de travailler à l'ouvrage de la Paix.

On ne fit aucun mouvement dans le camp de *Surdock* jusqu'au 21. que le Comte de Wallis établi de son indisposition, ayant appris que les
Turcs

Turcs travailloient à jeter un Pont sur la *Save* près de l'Isle des Bohémiens, fit partir le Prince de Saxe-Hildbourghausen avec l'aile gauche de l'Armée, afin d'empêcher que les Infidèles ne passassent cette Rivière. Ce Prince fit tant de diligence qu'il arriva le même jour sur le bord de la *Save* vis-à-vis de l'Isle, & y posta ses Troupes. Les Turcs voyans la bonne contenance des Impériaux, abandonnèrent le dessein de passer la Rivière, & se retirèrent le lendemain, après avoir démolí une Batterie qu'ils avoient élevée pour couvrir ceux qui travailloient au Pont. Le Prince de Saxe-Hildbourghausen a depuis partagé ses Troupes, & les a postées le long de la *Save* jusqu'à *Ratscha*.

Le 24. l'Armée abandonna le camp de *Surdock*, & alla se poster à *Semlin*, endroit avantageux vis-à-vis de *Belgrade*, dont il n'est séparé que par la *Sava*. Elle s'est depuis rendue à *Bellegisch*. La Flotille remontant le *Danube*, est aussi arrivée à *Bellegisch*; de là elle est venue à l'embouchure du bras occidental de la *Temes* qui se décharge dans le *Danube* où elle a jetté l'ancre, consistant encore en deux grands Vaisseaux de guerre, une grande Proue, deux moyennes, deux Fregates, & un Bâtiment armé d'une autre espèce. Le 28. l'Armée vint à *Banosza* à 2. lieues de *Belgrade*, afin d'y séjourner pour la commodité des fourrages, & pouvoir se porter en peu de tems vers la *Sava*, si les circonstances venoient à le demander. Le même jour le Comte de Wallis se rendit à *Belgrade*, & retourna le soir à l'Armée après avoir conféré avec le Général Schmettau qui y étoit arrivé de Vienne, & le Général Succow rétabli de ses indispositions : Il y a examiné les mesures qu'on avoit prises pour la défense de cette Place, qui jusques-là n'avoit pas encore beaucoup souffert
du

feu des Assiégeans; il y avoit cependant un mois entier que les ennemis avoient investi Belgrade, & presque autant qu'ils commencerent à la canonner, en continuant journellement leur feu d'un grand nombre de Batteries; mais cela ne paroît pas surprenant, si l'on considère que celles de leurs Batteries les plus proches des Fortifications en étoient distantes de cinq cens toises. Le Bastion de *Sainte-Elizabeth* avoit alors le plus souffert, quoiqu'ils n'y eussent fait qu'une breche passable. Cependant le danger n'en auroit pas été plus grand par une plus grande breche, à cause d'un retranchement qu'on avoit fait dans la gorge de ce Bastion, & d'autres ouvrages construits par derrière pour le soutenir. De pareils retranchemens avoient été élevés par tout où l'ennemi paroissoit vouloir faire les plus grands efforts; de sorte qu'après un mois de Siege, Belgrade s'est trouvé plus fort qu'au commencement. Les vivres y ont été aussi d'une telle abondance, & à si bas prix, que les Officiers du Corps commandé par le Prince de Saxe-Hildbourghausen, de l'autre côté de la *Save*, ont tiré leur vin & une partie de leurs provisions de la Ville.

Divers assauts que les Turcs ont donné aux ouvrages extérieurs ne leur ont toujours produit que de la confusion & de grandes pertes; car le feu des Assiégés a été dans ces circonstances supérieur au leur, & mieux servi; de façon que jusqu'à l'heureuse nouvelle qu'on avoit donné de part & d'autre les mains à la conclusion de la paix, ils ne s'étoient encore rendus maîtres d'aucun ouvrage, quelques efforts réitérés qu'ils eussent faits.

Cependant le long séjour du Comte de Neipperg auprès du Grand Vizir a donné de l'inquiétude.

Ce

Ce Général avoit , dit on, sollicité plus d'une fois une escorte pour retourner à l'Armée Impériale sans avoir pû l'obtenir ; il a même été depuis le 20. jusqu'au 30. sans donner de ses nouvelles au Général Wallis ; de là vint la pensée, & le bruit se répandit ensuite que le Grand Vizir violoit le droit des gens, en la personne de Mr. le Comte de Neipperg, quoiqu'il fut allé le trouver à la réquisition, & sur la foi d'un passeport du Marquis de Villeneuve. Tout le tems néanmoins que le Comte de Neipperg s'est trouvé à l'Armée Ottomane, il a conféré avec le Grand Vizir conjointement avec le Marquis de Villeneuve, & il y a été traité avec beaucoup de distinction, & toute la politesse Turque. Le feu n'en a pas discontinué pour cela devant Belgrade, & dans toute la négociation, il n'a été interrompu que quelques heures les jours que le Comte Gros a passé par cette Ville pour se rendre à l'Armée Ottomane, & lorsque le Général Neipperg s'y est aussi rendu. Les plus grands efforts des Turcs ont toujours été contre le Bastion de *St. Elizabeth*, dont ils sont une fois parvenus à ruiner la Batterie, & contre la Porte Impériale & celle de Wirtemberg. On compte cependant qu'ils pouvoient faire d'autres tentatives avec une Armée telle qu'étoit la leur forte de 70. mille combattans, outre un corps de 30. mille hommes qu'ils avoient de l'autre côté du *Danube* près de *Panczowa*.

Ce qu'ils auront ruiné des nouvelles Fortifications de *Belgrade*, sera autant de fait pour les Impériaux, s'il est vrai, comme on le debite, qu'un des articles sous lesquels on a réglé l'ouvrage de la Trêve, c'est que ces Fortifications seront rasées, la Ville de *Belgrade* rendue aux Turcs, & que l'Empereur aura la possession de tout le Bannat de *Temeswar*.

On saura plus positivement tout ce qui en

est, pour le présenter à nos Lecteurs dans le Journal du mois prochain avec plus de certitude.

III. Jusques-à-présent les Troupes de Russie ne s'étans pas jointes à celles de l'Empereur, il n'y a plus rien qui les demande : Leur secours utile dans un tems ayant été inutilement attendu, l'ouvrage de la Paix n'a pas laissé pour cela d'aller en avant ; il a été même conclu d'une façon qui donne encore plus de gloire aux armes de Sa Majesté Impériale, que si cette jonction s'étoit faite, conformément aux articles du Traité d'Alliance entre ce Monarque & la Czarine, & que cette Souveraine devoit exécuter.

Quoiqu'il en soit, le Prince de Lobkowitz, commandant en Transilvanie, décampa le 13. Août des environs de *Caransebes*, où il étoit venu avec son corps d'Armée, pour rentrer dans cette Principauté, & cotoyer l'*Alauta* vers *Rednich*, afin de mettre le Pays en contribution.

IV. On a avis qu'un parti de Troupes de l'Empereur détaché par le Comte de Herberstein qui commande un corps dans la *Croatie* avoit mis en suite un parti Turc du côté de *Vacup*, & étoit revenu à *Licca* avec un butin de 2000. Moutons & 300. Bœufs : Que les Infidèles informés de cette diversion pénétrèrent jusqu'à *Grazatz* mettant tout à feu & à sang, & conduisant les Habitans dans l'esclavage : Que Mr. de Herberstein ordonna là-dessus de rassembler la Milice dont on forma un Corps d'environ mille hommes qui marcha à l'ennemi, & fut renforcé par des Troupes réglées : Que ces Troupes ayant atteint les Infidèles, elles les rompirent entierement, les obligèrent à prendre la fuite & à abandonner non-seulement les prisonniers & le butin qu'ils avoient faits, mais aussi 12. Drapeaux, 300. Chevaux, leurs Tentes, Bagages, Munitions, & trois petites pièces de campagne qu'ils transpor-

des Princes, &c. Octobre 1739. 315

toient sur des Chevaux de bât pour attaquer les Charraques. L'ennemi a perdu plus de mille hommes dans cette action, non compris cent prisonniers; les blessés sont aussi en nombre; on en trouva le lendemain environ 60. dans les Bois, dont les uns furent taillés en pièces & les autres faits prisonniers. La perte des Croatiens va à 120. hommes tant tués que blessés.

ARTICLE VII.

*Contenant les Naissance, Mariage & Morts
des Princes, & autres Personnes Illustres,
depuis deux mois.*

ON n'a de Naissances à annoncer que celle d'un fils dont la Comtesse de Gollowkin, Epouse de l'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Russie auprès des Stats-Généraux des Provinces-Unies, accoucha le 6. de Septembre à La Haye: Et après le grand Mariage dont on a fait un ample récit à l'article de France, on n'a également à annoncer que celui du Prince Frédéric de Hesse-Cassel, neveu du Roi de Suede, qui est conclu avec la Princesse Marie, quatrième fille du Roi d'Angleterre.

Morts. Le Cardinal Colonna âgé de 74. ans, est mort à Rome au commencement du mois de Juillet, après trois jours de maladie seulement.

La mort enleva le 20. à Uzes Jean-Charles de Crussol, Duc d'Ulez, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur des Provinces de Saintonge & Angoumois &c. à l'âge de 64. ans.

L'Archevêque de Narbonne est mort le 4. Août dans son Diocèse.

Le Duc de la Vallière est aussi mort à Paris; âgé de 64. ans.

L'Abbé du Bourg, Archidiacre de *Bris*, a payé le même tribut, aussi-bien que le Cardinal Ciri-fuegos mort à *Rome* le 18. âgé de 82. ans.

Le 19. mourut à *Londres* à l'âge de 70. ans, le Marquis François de Montandre, Gouverneur de *Guernsey*, Grand-Maitre de l'Artillerie en Irlande, & depuis peu élevé à la Charge de Marechal des Armées du Roi de la Grande-Bretagne: Ce Seigneur étoit de la Maison des Ducs de la Rochefoucault, & avoit passé en Angleterre pour cause de Religion au commencement du Règne du Roi Guillaume III.

Messire Louis-Gabriel, Vicomte de Melun, Lieutenant-Général des Armées du Roi T. C. &c. Il étoit aussi le dernier mâle de cette Illustre Famille. Il y en a bien qui portent le même nom & les mêmes armes; mais ils sont de la branche des Seigneurs de Bugnon en Gatinois.

Le Baron Beato des Seaux, Major Général d'Infanterie au service de la République d'Hollande; mourut le 26. à La Haye dans un âge avancé.

Le Prince Christian de Nassau Dillenburg; mourut subitement le 29. d'une attaque d'apoplexie, étant à la chasse. S. A. S. qui ne laisse point d'enfans de son mariage avec la Princesse Isabelle Charlotte de Nassau-Dietz, étoit âgée de 51. ans.

Le Comte de Vaillac, dernier de cette Illustre Famille, est mort depuis peu.

On peut avoir recours à l'Article d'Allemagne pour voir la mort des Officiers Généraux & autres; tués à la Bataille de *Groetzka*.